



Veterans Affairs  
Canada

Anciens Combattants  
Canada

# Étude sur le revenu 2026

## Revenu avant et après la libération des vétérans de la Force régulière

### **Anciens Combattants Canada, Direction de la recherche**

Alain Poirier, agent principal de la statistique

Julian Reyes Velez, épidémiologiste

Jill Sweet, statisticienne principale

Chandler Acorn, agent de projets de recherche par intérim

Le 30 mars 2026

*Rapport technique de la Direction de la recherche*

Canada 

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2026.

ISBN : 978-0-662-68815-0  
N° de catalogue : V3-1/8-2026F-PDF

Publié par :

Anciens Combattants Canada  
161, rue Grafton  
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)  
C1A 8M9

Courriel : VAC.Research-Recherche.ACC@veterans.gc.ca

*Citation :*

Poirier A., Reyes Velez J., Sweet J. et Acorn C. Étude sur le revenu 2026 : Revenus avant et après la libération des vétérans de la Force régulière. Charlottetown (Î.-P.-É.) : Rapport technique de la Direction de la recherche d'Anciens Combattants Canada; 30 mars 2026.

## **Membres du groupe de travail de l'étude sur le revenu**

Alain Poirier, Direction de la recherche, ACC

Teresa Pound, Direction de la recherche, ACC

Jill Sweet, Direction de la recherche, ACC

Chandler Acorn, Direction de la recherche, ACC

Dominique Pinard, Division de la statistique du revenu, Statistique Canada

Brennan Barnhart, Division de la statistique du revenu, Statistique Canada

# Table des matières

|                                                                                        |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Membres du groupe de travail de l'étude sur le revenu .....</b>                     | <b>2</b>  |
| <b>1. Introduction .....</b>                                                           | <b>6</b>  |
| <b>2. Méthode .....</b>                                                                | <b>6</b>  |
| 2.1 Population étudiée et sources des données .....                                    | 6         |
| 2.2 Période étudiée et couplage .....                                                  | 8         |
| 2.3 Variables démographiques et de service .....                                       | 9         |
| 2.4 Variables relatives aux revenus, à la famille et au marché du travail.....         | 10        |
| <b>3. Résultats .....</b>                                                              | <b>11</b> |
| 3.1 Caractéristiques de la cohorte .....                                               | 11        |
| 3.2 Évolution et sources du revenu .....                                               | 14        |
| 3.3 Revenu total selon les caractéristiques de la cohorte .....                        | 17        |
| 3.4 Clients et non-clients d'ACC .....                                                 | 23        |
| 3.5 Évolution du revenu, du faible revenu et des clients d'ACC .....                   | 25        |
| 3.6 Gains du marché du travail par secteur d'activité et continuité d'emploi .....     | 27        |
| 3.7 Familles.....                                                                      | 30        |
| 3.8 Vétérans et vétéranes .....                                                        | 32        |
| <b>Références .....</b>                                                                | <b>37</b> |
| <b>Annexe A : Couplage des dossiers .....</b>                                          | <b>38</b> |
| <b>Annexe B : Définitions des variables de service .....</b>                           | <b>39</b> |
| <b>Annexe C : Définitions des données sur le revenu .....</b>                          | <b>40</b> |
| <b>Annexe D : Système de classification des industries de l'Amérique du Nord .....</b> | <b>42</b> |
| <b>Annexe E : Mesure de faible revenu .....</b>                                        | <b>43</b> |

# Revenu avant et après la libération 2026

## Sommaire

### Objectif

Cette étude sur le revenu des vétérans est une composante du programme de recherche Études sur la vie après le service militaire qui vise à comprendre la transition de la vie militaire à la vie civile. Le présent rapport décrit les tendances du revenu, avant et après la libération, pour les vétérans et leur famille.

### Méthodes

Statistique Canada a procédé au recouplement de 102 096 dossiers de vétérans libérés entre 1998 et 2019 et des dossiers fiscaux canadiens afin de dresser un portrait du revenu des vétérans (avant impôt) pour l'année précédant la libération, la période de 3 ans après la libération et jusqu'à 24 ans après la libération. Il a produit des tableaux agrégés de la cohorte pour la période allant de l'année précédant la libération jusqu'au moins 3 ans après la libération (n = 81 125). Le montant des prestations d'invalidité d'ACC n'était pas inclus dans le revenu avant impôt.

### Résultats

Les gains d'après la libération étaient la principale source de revenus des vétérans, suivis des pensions et des transferts du gouvernement. Le revenu moyen a diminué de l'année précédant la libération à la première année suivant la libération [de 85 000 \$ (en dollars constants de 2022) à 80 000 \$], le revenu d'après la libération rejoignait le revenu d'avant la libération 4 ans après celle-ci. Les vétérans âgés de 60 à 64 ans (17 %), les vétéranes (14 %) et les militaires libérés pour des raisons médicales (11 %) ont connu les baisses de revenu les plus marquées. On a constaté de grandes variations au chapitre des revenus d'emploi dans l'ensemble des industries, pour la plupart des industries, les femmes gagnaient moins que leurs homologues masculins.

Le taux de faible revenu atteignait un point culminant (6 %) durant la première année suivant la libération, avant de redescendre graduellement à 4 % quelques années après la libération. Dix sept pourcent (17 %) de vétérans ont connu une situation de faible revenu à au moins une occasion après la libération. Les vétérans ayant été libérés pour des raisons involontaires (45 %), ayant servi pendant moins de 2 ans (44 %), ou à titre de recrues (41 %), sont ceux qui ont connu les taux les plus élevés de faible revenu après leur libération. Les femmes avaient des taux plus élevés de faible revenu au moins une année après la libération que les hommes (20 % contre 17 %).

Les familles des vétérans misent sur le revenu à titre de vétéran, ce revenu comptant pour 69 % du revenu familial total. Le revenu moyen du conjoint est passé de 50 000 \$ au cours de l'année précédant la libération du vétéran à près de 52 000 \$ au cours des trois premières années suivant la libération.

## **Conclusion**

En général, le revenu des vétérans n'a presque pas diminué après la libération, et bien peu d'entre eux ont connu une baisse de revenus après la libération. La situation de plusieurs groupes de vétérans justifie des recherches plus poussées et un examen plus approfondi, notamment celle des jeunes vétérans, des vétérans femelles, et des vétérans libérés pour des raisons médicales.

# 1. Introduction

Le revenu est un facteur déterminant important de la santé (Agence de la santé publique du Canada, 2011), et les vétérans à faible revenu sont plus susceptibles que les autres de déclarer des difficultés à s'adapter à la vie civile (MacLean *et al.*, 2014). Cette étude a nécessité un couplage longitudinal, couvrant les années précédant et suivant la libération. La première étape de la constitution du fichier longitudinal consistait à définir la population cible de vétérans à inclure dans l'étude. Cette population cible était constituée de tous les dossiers issus du couplage entre le Fichier du statut de vétéran militaire (FSVM) et le Fichier des familles T1 (FFT1) pour l'année de la libération. Le fichier longitudinal a ensuite été créé en ajoutant un à un les FFT1 contenant des renseignements sur le revenu pour l'année précédant la libération, ainsi que pour toutes les années disponibles suivant la libération.

L'objectif principal de cette étude était de décrire l'évolution du revenu avant et après la libération des vétérans de la Force régulière ayant quitté le service entre 1998 et 2019, notamment :

- l'évolution du revenu total, des sources de revenus, des taux de perception de prestations d'assurance-emploi ou de prestations d'aide sociale/du Supplément de revenu garanti, ainsi que des taux de faible revenu;
- les tendances en matière de revenus en fonction des caractéristiques démographiques et militaires, ainsi que du statut de client d'ACC;
- la répartition des vétérans et des gains du marché du travail par secteur d'activité;
- la continuité d'emploi en fonction des caractéristiques démographiques et militaires, ainsi que du secteur d'activité;
- les changements sur le plan du revenu familial et de la situation familiale;
- la comparaison entre les vétérans de sexe féminin et masculin en fonction des sources de revenus, du faible revenu et du secteur d'activité.

## 2. Méthode

### 2.1 Population étudiée et sources des données

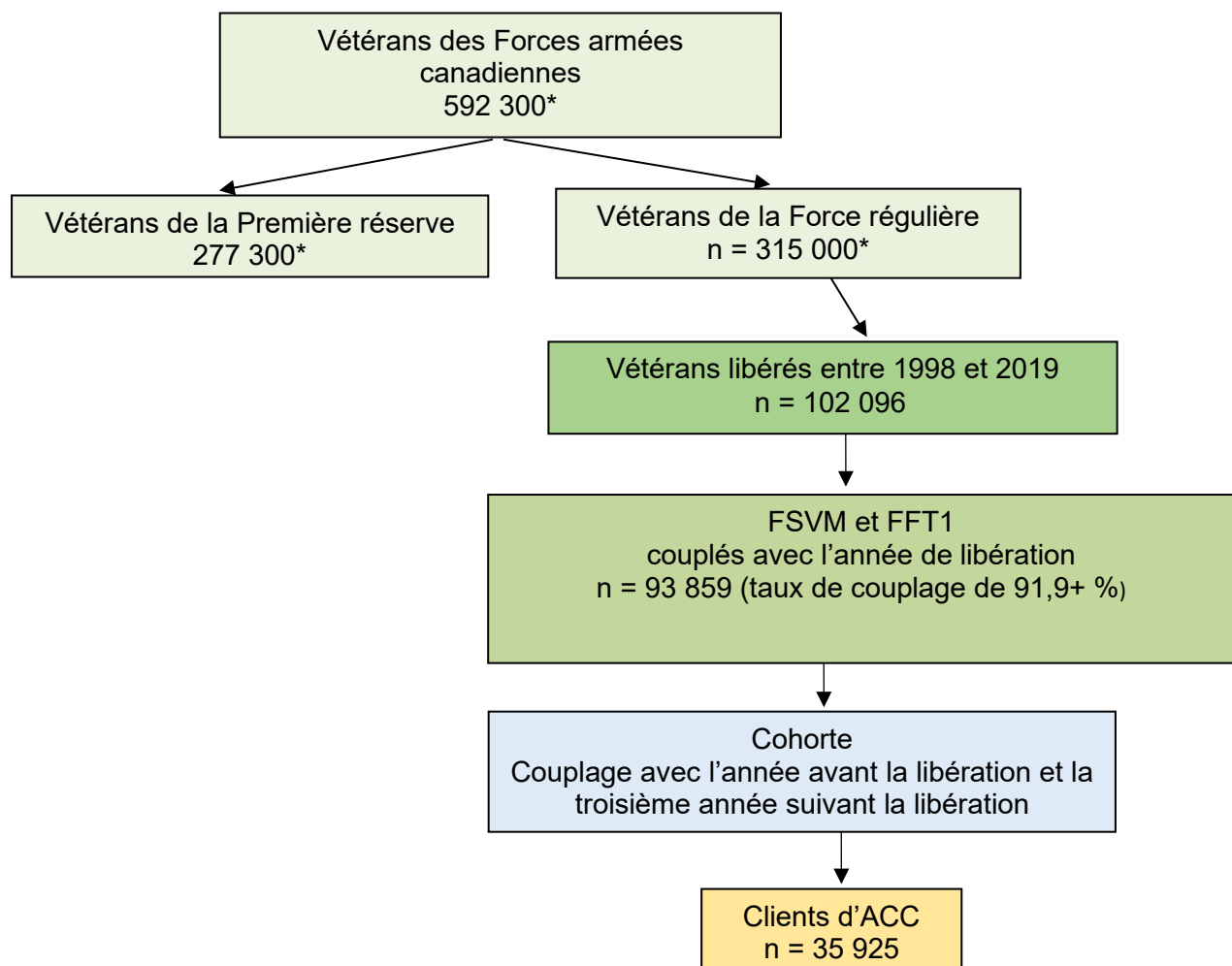
En mars 2021, on estimait à 592 300 le nombre de vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) libérés depuis 1953 et résidant au Canada, et d'entre eux, environ 19 % percevaient des prestations d'ACC. La population visée dans le présent rapport comprend les vétérans de la Force régulière libérés entre 1998 et 2019.

Les données relatives aux libérations ont été extraites du Système de gestion des ressources humaines du ministère de la Défense nationale (MDN) afin de constituer la population étudiée; les données concernant la Force régulière sont disponibles depuis 1998. Ces données ont été couplées par Statistique Canada avec les données sur les revenus issues des dossiers fiscaux disponibles jusqu'en 2022. À partir des données sur les libérations, 102 096 vétérans de la Force régulière libérés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1998 et le 31 décembre 2019 ont été recensés (voir l'annexe A).

L'analyse portait sur une cohorte de vétérans dont les données étaient couplées avec les dossiers fiscaux de l'année précédant leur libération et des trois premières années suivant leur libération. Cette cohorte comprenait 81 125 dossiers et a permis de comparer les revenus avant et après la libération.

Le statut des clients a été examiné en couplant les données administratives d'ACC avec des données fiscales. Les clients comprenaient les bénéficiaires d'une pension d'invalidité ou de tout programme relevant de la nouvelle Charte des anciens combattants en mars 2022 (35 9250 personnes, soit 44 % de la cohorte). La nouvelle Charte des anciens combattants comprend des programmes tels que les prestations d'invalidité, la réadaptation, l'indemnisation pour perte de revenus, les services de transition de carrière et le soutien du revenu des Forces canadiennes. Le nombre de clients d'ACC pour lesquels un couplage a été effectué est présenté dans la figure 1.

**Figure 1 : Population visée par l'étude sur le revenu**



\*Source : Faits et chiffres, mars 2021



## 2.2 Période étudiée et couplage

L'étude sur le revenu exigeait que les couplages soient effectués de manière longitudinale, afin que l'on puisse disposer des renseignements sur le revenu des vétérans pour l'année précédant leur libération (t-1), l'année de leur libération (t0) et toutes les années disponibles après leur libération pour la Force régulière (t1 à t24), comme il est indiqué dans le tableau 1 ci-dessous. Le taux global de couplage était de 91,9 %. Des détails figurent à l'annexe A.

Une cohorte couplée avec le fichier d'impôt pour l'année précédant la libération et pour chacune des trois premières années suivant la libération a fait l'objet d'un suivi (n = 81 125). L'analyse détaillée s'est généralement limitée à une comparaison entre l'année précédant la libération et la moyenne des trois premières années suivant la libération. Cette approche a été adoptée parce que le nombre de personnes diminue chaque année après la libération, ce qui limite l'analyse en fonction des caractéristiques démographiques et militaires. Par exemple, la catégorie des 24 années suivant la libération (t24) ne comprend que les personnes libérées en 1998.

Pour cette cohorte, le revenu total, les sources de revenus, le pourcentage de personnes ayant perçu des prestations d'assurance-emploi (AE) ou encore des prestations d'aide sociale (AS) ou le Supplément de revenu garanti (SRG), ainsi que le pourcentage de personnes dont les revenus étaient inférieurs au seuil de la mesure de faible revenu avant impôt, ont été calculés pour l'année précédant la libération, l'année de libération et jusqu'à 24 ans après la libération pour les vétérans de la Force régulière. Le recours à l'AE ou à l'AS/au SRG ou le fait d'avoir eu un faible revenu pendant au moins une année ou chaque année après la libération a également été calculé pour cette cohorte.

**Tableau 1 : Période d'étude**

| Avant la libération<br>(t-1) | Année de libération<br>(t0) | Cohorte                                                                                      | Après la libération |               |               |               |               |               |               |               |                     |
|------------------------------|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|
|                              |                             |                                                                                              | 1 an<br>(t1)        | 2 ans<br>(t2) | 3 ans<br>(t3) | 4 ans<br>(t4) | 5 ans<br>(t5) | 6 ans<br>(t6) | 7 ans<br>(t7) | 8 ans<br>(t8) | ... 24 ans<br>(t24) |
| 1997                         | <b>1998</b>                 | Avant la libération, année de la libération et<br>trois premières années après la libération | 1999                | 2000          | 2001          | 2002          | 2003          | 2004          | 2005          | 2006          | ...2022             |
| 1998                         | <b>1999</b>                 |                                                                                              | 2000                | 2001          | 2002          | 2003          | 2004          | 2005          | 2006          | 2007          |                     |
| 1999                         | <b>2000</b>                 |                                                                                              | 2001                | 2002          | 2003          | 2004          | 2005          | 2006          | 2007          | 2008          |                     |
| 2000                         | <b>2001</b>                 |                                                                                              | 2002                | 2003          | 2004          | 2005          | 2006          | 2007          | 2008          | 2009          |                     |
| 2001                         | <b>2002</b>                 |                                                                                              | 2003                | 2004          | 2005          | 2006          | 2007          | 2008          | 2009          | 2010          |                     |
| 2002                         | <b>2003</b>                 |                                                                                              | 2004                | 2005          | 2006          | 2007          | 2008          | 2009          | 2010          | 2011          |                     |
| 2003                         | <b>2004</b>                 |                                                                                              | 2005                | 2006          | 2007          | 2008          | 2009          | 2010          | 2011          | 2012          |                     |
| 2004                         | <b>2005</b>                 |                                                                                              | 2006                | 2007          | 2008          | 2009          | 2010          | 2011          | 2012          | 2013          |                     |
| 2005                         | <b>2006</b>                 |                                                                                              | 2007                | 2008          | 2009          | 2010          | 2011          | 2012          | 2013          | 2014          |                     |
| 2006                         | <b>2007</b>                 |                                                                                              | 2008                | 2009          | 2010          | 2011          | 2012          | 2013          | 2014          | 2015          |                     |
| 2007                         | <b>2008</b>                 |                                                                                              | 2009                | 2010          | 2011          | 2012          | 2013          | 2014          | 2015          | 2016          |                     |
| 2008                         | <b>2009</b>                 |                                                                                              | 2010                | 2011          | 2012          | 2013          | 2014          | 2015          | 2016          | 2017          |                     |
| 2009                         | <b>2010</b>                 |                                                                                              | 2011                | 2012          | 2013          | 2014          | 2015          | 2016          | 2017          | 2018          |                     |
| 2010                         | <b>2011</b>                 |                                                                                              | 2012                | 2013          | 2014          | 2015          | 2016          | 2017          | 2018          | 2019          |                     |
| 2011                         | <b>2012</b>                 |                                                                                              | 2013                | 2014          | 2015          | 2016          | 2017          | 2018          | 2019          |               |                     |
| 2012                         | <b>2013</b>                 |                                                                                              | 2014                | 2015          | 2016          | 2017          | 2018          | 2019          |               |               |                     |
| 2013                         | <b>2014</b>                 |                                                                                              | 2015                | 2016          | 2017          | 2018          | 2019          |               |               |               |                     |
| 2014                         | <b>2015</b>                 |                                                                                              | 2016                | 2017          | 2018          | 2019          |               |               |               |               |                     |
| 2015                         | <b>2016</b>                 |                                                                                              | 2017                | 2018          | 2019          |               |               |               |               |               |                     |
| 2016                         | <b>2017</b>                 |                                                                                              | 2018                | 2019          |               |               |               |               |               |               |                     |
| 2017                         | <b>2018</b>                 |                                                                                              | 2019                |               |               |               |               |               |               |               |                     |
| 2018                         | <b>2019</b>                 |                                                                                              |                     |               |               |               |               |               |               |               |                     |

Remarque : La zone grisée correspond à la cohorte (avant la libération, année de libération et trois premières années suivant la libération).

## 2.3 Variables démographiques et de service

Les variables suivantes ont été calculées à partir des données du Système de gestion des ressources humaines du MDN (voir l'annexe B pour plus de détails) :

- Âge au moment de la libération, calculé à partir de la date de naissance et de la date de libération
- Sexe
- Durée du service, calculée à partir de l'année d'enrôlement et de la date de libération
- Type de libération (involontaire, raisons médicales, volontaire, âge de la retraite atteint et service terminé)
- Année de libération
- Grade à la libération (officier, militaire du rang supérieur, militaire du rang subalterne, recrue)
- Branche à la libération (Armée, Marine, Armée de l'air)

Les types de libération et les grades ont été regroupés afin de faciliter l'analyse et d'éviter les cellules contenant un faible nombre d'observations. Les données fiscales indiquaient la province de résidence au moment de la libération ainsi que les codes sectoriels au 31 décembre 2022<sup>1</sup>.

## **2.4 Variables relatives aux revenus, à la famille et au marché du travail**

Les données sur la population à l'étude étaient composées de dossiers de libération couplés aux données fiscales du FFT1 pour la période de 1997 à 2019 grâce aux numéros d'assurance sociale figurant dans ces deux ensembles de données. Les données du FFT1 couvrent toutes les personnes ayant produit une déclaration de revenus T1 pour l'année de référence ou ayant reçu des prestations fiscales canadiennes pour enfants (PFCE), leurs conjoints non déclarants (y compris les renseignements relatifs au salaire figurant dans le fichier T4), leurs enfants non déclarants recensés à partir de trois sources (le fichier des PFCE, les fichiers des naissances et un fichier historique), ainsi que les enfants déclarants qui ont déclaré la même adresse que leurs parents et qui n'ont ni conjoint ni enfant à leur charge. L'élaboration des données régionales sur les familles repose sur le concept de famille de recensement. La famille de recensement comprend un couple marié (avec ou sans enfants), un couple en union libre (avec ou sans enfants) ou une famille monoparentale. Les détails des variables de service utilisées pour le couplage des dossiers figurent à l'annexe B.

Les indicateurs suivants relatifs aux revenus, à la famille et au marché du travail ont été inclus dans le présent rapport (voir les annexes C, D et E pour plus de détails) :

- Rémunération et revenus totaux moyens des vétérans, exprimés en dollars constants de 2022 avant impôt
- Sources de revenus des vétérans : rémunération, pensions, revenus d'investissement et transferts gouvernementaux (à l'exclusion des prestations d'invalidité versées par Anciens Combattants Canada)<sup>2</sup>, exprimés en dollars constants de 2022
- Revenus moyens par source pour les personnes ayant des sources de revenus particulières (p. ex. gains du marché du travail et pension), exprimés en dollars constants de 2022
- Taux de perception de prestation d'AE ou de prestations d'AS/du SRG par les vétérans
- Répartition des vétérans par industrie
- Gains du marché du travail des vétérans, par secteur d'activité, exprimés en dollars constants de 2022

---

<sup>1</sup> [Système de classification des industries de l'Amérique du Nord \(SCIAN\) Canada 2022 version 1.0](#)

<sup>2</sup> Les transferts reçus au titre du Programme de prestations d'invalidité d'Anciens Combattants Canada n'ont pas été pris en compte dans les données du FFT1, car tant les pensions d'invalidité que les prestations, notamment les prestations spéciales connexes telles que l'allocation pour soins, ne sont pas imposables et ne doivent pas être déclarées à l'Agence du revenu du Canada. Toutefois, les allocations pour perte de revenus et les allocations pour invalidité permanente versées par ACC sont imposables et ont été incluses dans les revenus.

- Continuité d'emploi, soit la proportion de la population percevant des gains du marché du travail qui est restée chez le même employeur au cours des trois premières années suivant la libération
- Taux de familles à faible revenu calculés à partir du seuil de la mesure de faible revenu avant impôt de Statistique Canada, qui fixe chaque année un seuil de revenu en fonction de la taille des familles recensées
- Part du revenu familial total attribuable au vétéran
- Revenu du conjoint et sources de revenus exprimés en dollars constants de 2022
- Changements dans la structure familiale (divorces, mariages et naissances) au cours des trois premières années suivant la libération

### 3. Résultats

#### 3.1 Caractéristiques de la cohorte

La cohorte à l'étude comprenait 81 125 dossiers couplés avec les dossiers fiscaux des vétérans de la Force régulière au cours de l'année précédant leur libération et au cours des trois premières années suivant leur libération (tableau 2). Ce groupe est appelé la cohorte de la Force régulière. La majorité (56 %) des membres de cette cohorte n'étaient pas des clients d'ACC; seuls 44 % l'étaient.

Parmi les membres de cette cohorte, les deux tiers (66 %) étaient âgés de 35 ans ou plus et une grande majorité était des hommes (86 %). Plus de la moitié des membres avaient quitté l'armée après 20 ans de service ou plus et étaient partis de leur plein gré. En ce qui concerne le grade, les militaires de rang subalternes et supérieurs représentaient 69 % de la cohorte. Un peu plus du tiers de la cohorte avait quitté l'Armée de terre, 18 %, l'Armée de l'air, et 16 %, la Marine. En 2022, la moitié des membres de la Force régulière libérés vivaient au Québec ou en Ontario. Au total, moins de 20 % vivaient dans les provinces de l'Atlantique, et 24 % dans les provinces de l'Ouest.

Cette étude a également comparé les clients d'ACC et les non-clients en fonction de leurs caractéristiques liées au service et à la démographie. Les clients d'ACC étaient plus susceptibles que les non-clients d'être plus âgés, d'avoir servi pendant des périodes plus longues et d'avoir été libérés pour des raisons médicales. La grande majorité (81 %) des clients d'ACC étaient âgés de 35 ans ou plus, comparativement à environ la moitié des non-clients. Soixante-huit pour cent (68 %) des clients comptaient 20 ans de service ou plus, comparativement à 49 % chez les non-clients. Un peu plus de la moitié des clients d'ACC avaient été libérés pour des raisons médicales, alors que ce taux s'élevait à seulement 8 % chez les non-clients. Il y avait certains domaines dans lesquels les clients et les non-clients d'ACC présentaient des similitudes, notamment la proportion de femmes, la branche et la province de résidence.

**Tableau 2 : Caractéristiques de la cohorte de la Force régulière\* selon le statut du client d'ACC**

|                                   |                                 | Clients d'ACC<br>44 % |        | Non-clients<br>d'ACC<br>56 % |        | Total<br>100 % |        |
|-----------------------------------|---------------------------------|-----------------------|--------|------------------------------|--------|----------------|--------|
|                                   |                                 | n                     | %      | n                            | %      | n              | %      |
| Total                             |                                 | 35 925                | 100 %  | 45 195                       | 100 %  | 81 125         | 100 %  |
| Âge au moment<br>de la libération | 25 et moins                     | 1 110                 | 3,1 %  | 10 775                       | 23,8 % | 11 880         | 14,6 % |
|                                   | 25-29                           | 2 515                 | 7,0 %  | 6 130                        | 13,6 % | 8 645          | 10,7 % |
|                                   | 30-34                           | 3 235                 | 9,0 %  | 4 020                        | 8,9 %  | 7 255          | 8,9 %  |
|                                   | 35-39                           | 4 840                 | 13,5 % | 3 920                        | 8,7 %  | 8 760          | 10,8 % |
|                                   | 40-44                           | 7 370                 | 20,5 % | 5 230                        | 11,6 % | 12 600         | 15,5 % |
|                                   | 45-49                           | 6 210                 | 17,3 % | 4 350                        | 9,6 %  | 10 560         | 13,0 % |
|                                   | 50-54                           | 5 630                 | 15,7 % | 4 635                        | 10,3 % | 10 265         | 12,7 % |
|                                   | 55-59                           | 3 490                 | 9,7 %  | 3 460                        | 7,7 %  | 6 950          | 8,6 %  |
|                                   | 60-64                           | 1 340                 | 3,7 %  | 1 945                        | 4,3 %  | 3 285          | 4,0 %  |
|                                   | 65 et plus                      | 190                   | 0,5 %  | 735                          | 1,6 %  | 925            | 1,1 %  |
| Sexe                              | Hommes                          | 30 535                | 85,0 % | 38 875                       | 86,0 % | 69 410         | 85,6 % |
|                                   | Femmes                          | 5 395                 | 15,0 % | 6 320                        | 14,0 % | 11 715         | 14,4 % |
| Années de<br>service              | Moins de 2                      | 175                   | 0,5 %  | 3 580                        | 7,9 %  | 3 750          | 4,6 %  |
|                                   | 2 à 9                           | 4 455                 | 12,4 % | 8 780                        | 19,4 % | 13 235         | 16,3 % |
|                                   | 10 à 19                         | 6 880                 | 19,2 % | 4 220                        | 9,3 %  | 11 100         | 13,7 % |
|                                   | 20 et plus                      | 24 345                | 67,8 % | 21 975                       | 48,6 % | 46 320         | 57,1 % |
| Type de<br>libération             | Involontaire                    | 660                   | 1,8 %  | 3 010                        | 6,7 %  | 3 670          | 4,5 %  |
|                                   | Raisons médicales               | 18 925                | 52,7 % | 3 385                        | 7,5 %  | 22 315         | 27,5 % |
|                                   | Volontaire                      | 13 335                | 37,1 % | 32 515                       | 71,9 % | 45 850         | 56,5 % |
|                                   | Âge de la retraite              | 2 615                 | 7,3 %  | 4 280                        | 9,5 %  | 6 895          | 8,5 %  |
|                                   | Service terminé                 | 390                   | 1,1 %  | 2 000                        | 4,4 %  | 2 390          | 2,9 %  |
|                                   | Inconnu                         | X                     | X      | X                            | X      | X              | X      |
| Grade à la<br>libération          | Officiers                       | 5 470                 | 15,2 % | 8 835                        | 19,5 % | 14 310         | 17,6 % |
|                                   | Militaire du rang<br>supérieur  | 13 910                | 38,7 % | 9 780                        | 21,6 % | 23 690         | 29,2 % |
|                                   | Militaire du rang<br>subalterne | 15 705                | 43,7 % | 16 175                       | 35,8 % | 31 880         | 39,3 % |
|                                   | Recrue                          | 840                   | 2,3 %  | 10 400                       | 23,0 % | 11 245         | 13,9 % |
| Branche à la<br>libération        | Armée de terre                  | 13 970                | 38,9 % | 17 375                       | 38,4 % | 31 345         | 38,6 % |
|                                   | Marine                          | 5 295                 | 14,7 % | 7 860                        | 17,4 % | 13 155         | 16,2 % |
|                                   | Force aérienne                  | 6 770                 | 18,8 % | 7 425                        | 16,4 % | 14 195         | 17,5 % |
|                                   | Inconnue                        | 9 895                 | 27,5 % | 12 535                       | 27,7 % | 22 430         | 27,6 % |
| Province en<br>2022               | Terre-Neuve                     | 1 030                 | 2,9 %  | 1 060                        | 2,3 %  | 2 090          | 2,6 %  |
|                                   | Île-du-Prince-<br>Édouard       | 340                   | 0,9 %  | 320                          | 0,7 %  | 660            | 0,8 %  |
|                                   | Nouvelle-Écosse                 | 4 485                 | 12,5 % | 3 810                        | 8,4 %  | 8 295          | 10,2 % |
|                                   | Nouveau-Brunswick               | 2 670                 | 7,4 %  | 1 955                        | 4,3 %  | 4 620          | 5,7 %  |
|                                   | Québec                          | 7 475                 | 20,8 % | 9 855                        | 21,8 % | 17 330         | 21,4 % |
|                                   | Ontario                         | 9 970                 | 27,8 % | 12 735                       | 28,2 % | 22 710         | 28,0 % |
|                                   | Manitoba                        | 985                   | 2,7 %  | 1 170                        | 2,6 %  | 2 155          | 2,7 %  |
|                                   | Saskatchewan                    | 435                   | 1,2 %  | 835                          | 1,8 %  | 1 270          | 1,6 %  |
|                                   | Alberta                         | 3 915                 | 10,9 % | 4 540                        | 10,0 % | 8 455          | 10,4 % |
|                                   | Colombie-Britannique            | 3 265                 | 9,1 %  | 4 390                        | 9,7 %  | 7 655          | 9,4 %  |
|                                   | Yukon                           | 10                    | 0,0 %  | 55                           | 0,1 %  | 65             | 0,1 %  |

|  |                           | Clients d'ACC<br>44 % |       | Non-clients<br>d'ACC<br>56 % |       | Total<br>100 % |       |
|--|---------------------------|-----------------------|-------|------------------------------|-------|----------------|-------|
|  |                           | n                     | %     | n                            | %     | n              | %     |
|  | Territoires du Nord-Ouest | 25                    | 0,1 % | 70                           | 0,2 % | 100            | 0,1 % |
|  | Nunavut                   | X                     | X     | 30                           | 0,1 % | 35             | 0,0 % |
|  | Autre                     | 1 315                 | 3,7 % | 4 370                        | 9,7 % | 5 685          | 7,0 % |

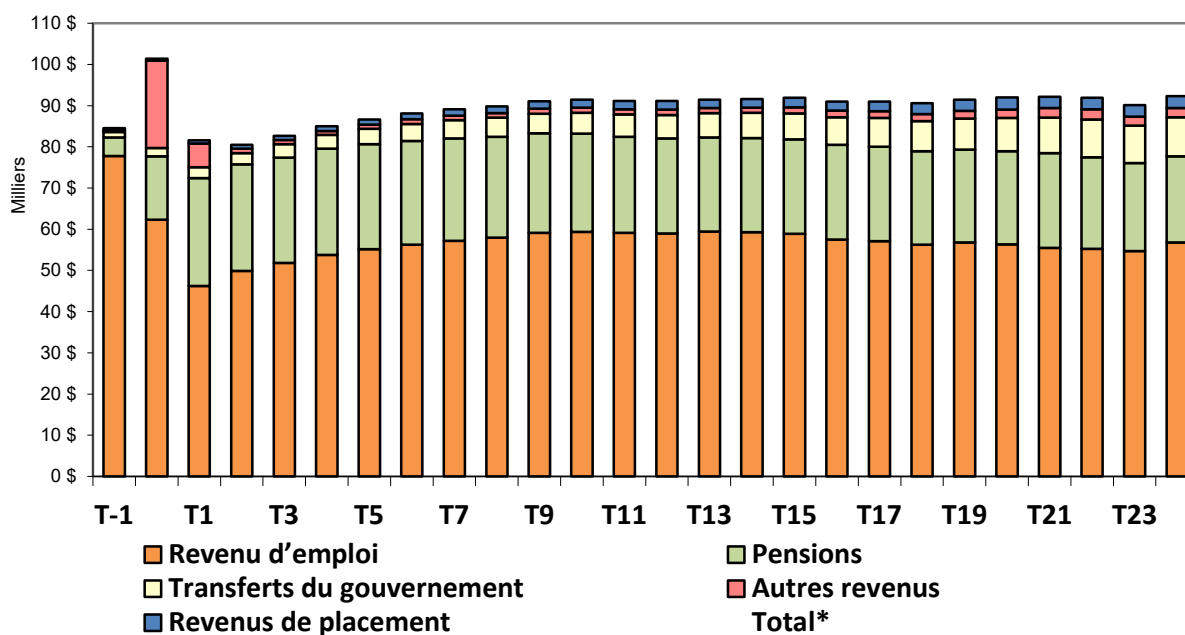
\*Population couplée avec les dossiers d'impôt de l'année précédant la libération et des trois premières années suivant la libération.

Le total des lignes peut ne pas correspondre au total général en raison de chiffres arrondis au multiple de 5 ou de 10 le plus proche.

### 3.2 Évolution et sources du revenu

Le revenu total au cours de l'année précédant la libération s'élevait à 84 520 dollars en dollars constants de 2022 (figure 2). Au cours de l'année de la libération, le revenu total a atteint 101 410 dollars, avant de redescendre à 81 550 dollars au cours de la première année suivant la libération. Le revenu total a ensuite augmenté de manière assez régulière pendant les dix années qui ont suivi la libération. Le revenu après la libération a finalement atteint le niveau d'avant la libération quatre ans après celle-ci. La forte hausse du revenu observée l'année de la libération est en grande partie due à d'autres revenus, liés à l'indemnité de départ. La principale source de revenus au cours de chaque année suivant la libération était le revenu d'emploi, suivi des pensions et des transferts publics. Le revenu d'emploi était le plus faible (46 220 dollars) au cours de la première année suivant la libération et, bien qu'il ait augmenté par la suite, les vétérans n'ont pas retrouvé le niveau de revenu d'emploi qu'ils avaient avant leur libération. Les transferts gouvernementaux, notamment l'assurance-emploi et l'aide sociale, ont augmenté régulièrement, passant de 1 310 dollars au cours de l'année précédant la libération à 9 460 dollars au cours de la 24<sup>e</sup> année suivant la libération.

**Figure 2 : Revenu total par source**

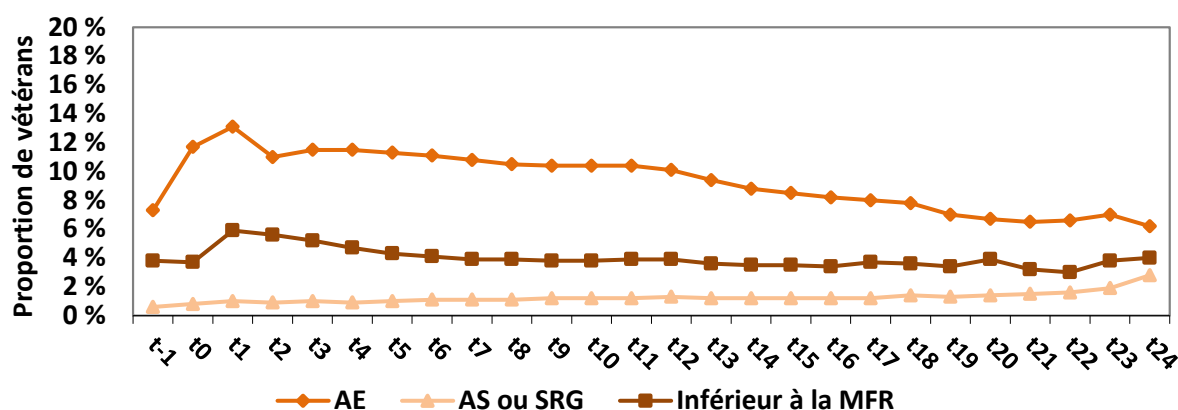


Remarque : Le revenu total correspond au revenu avant impôts du vétéran, calculé en dollars constants de 2022. Le revenu total comprend le revenu imposable (notamment les allocations pour perte de revenus versées par ACC) et les transferts gouvernementaux, mais n'inclut pas les prestations d'invalidité non imposables versées par ACC.

\* Les totaux peuvent ne pas correspondre exactement en raison des chiffres arrondis.

C'est au cours de la première année suivant la libération que les taux de perception de prestations d'AE et de faible revenu ont été les plus élevés (figure 3). Les taux de perception de prestations d'AE s'élevaient à 7 % au cours de l'année précédant la libération, pour passer à 12 % l'année de la libération et atteindre un plafond de 13 % au cours de la première année suivant la libération. Le taux de bénéficiaires de l'AS ou du SRG est resté stable à 1 % tout au long de la période précédant et suivant la libération. Le taux de faible revenu était de 4 % au cours de l'année précédant la libération et de l'année de libération; il a augmenté pour atteindre 6 % au cours de la première année suivant la libération, puis a progressivement diminué jusqu'à cinq ans après la libération, où il s'est stabilisé à 4 %.

**Figure 3 :** Perception de prestations d'AE ou de prestations d'AS/du SRG et taux de faible revenu<sup>3</sup>

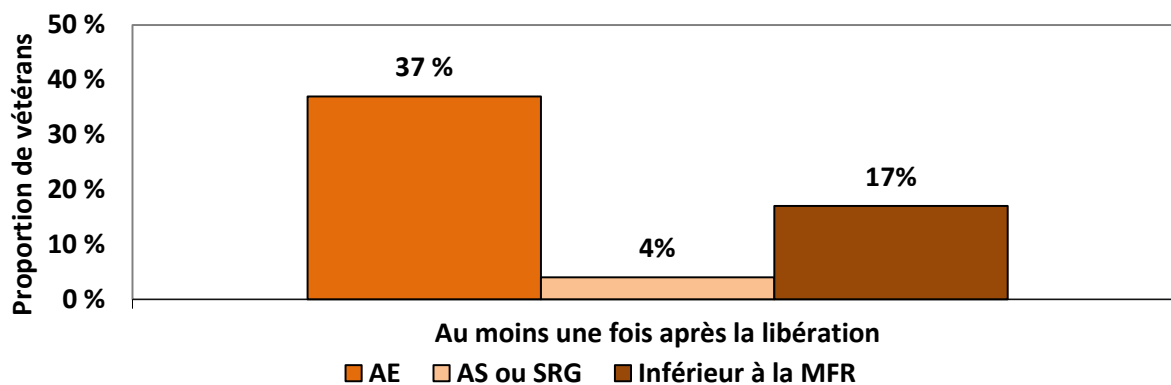


Le taux de perception de prestations d'AE au moins un an après la libération s'élevait à 37 %, tandis que le taux de perception de prestations d'AS ou du SRG au moins un an après la libération était de 4 %. Dix-sept pour cent (17 %) des vétérans se trouvaient dans une situation à faible revenu pendant au moins un an après leur libération (figure 4).

<sup>3</sup>Remarque : La mesure de faible revenu est calculée avant impôts. Les prestations d'AE perçues au cours de l'année précédant la libération concernaient principalement les bénéficiaires de prestations de maternité ou de paternité.



**Figure 4 :** Perception de prestations d'AE ou de prestations d'AS/du SRG et situation de revenu inférieur au seuil de faible revenu après la libération

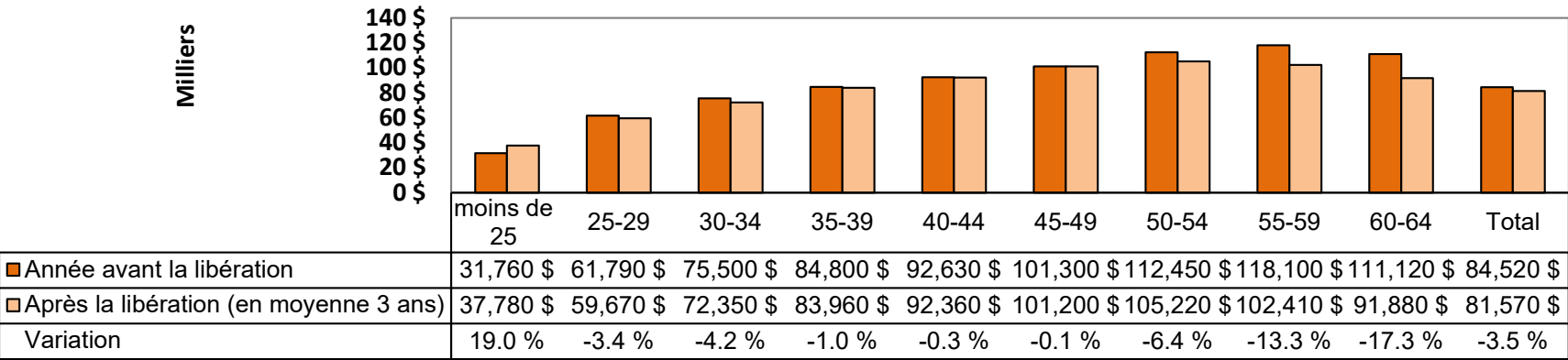


### 3.3 Revenu total selon les caractéristiques de la cohorte

La baisse du revenu entre l'année précédant la libération et la moyenne des trois premières années suivant la libération se chiffrait à 3,5 % pour la cohorte. Cette section examine cette évolution des revenus en fonction de diverses caractéristiques liées aux services et à la démographie.

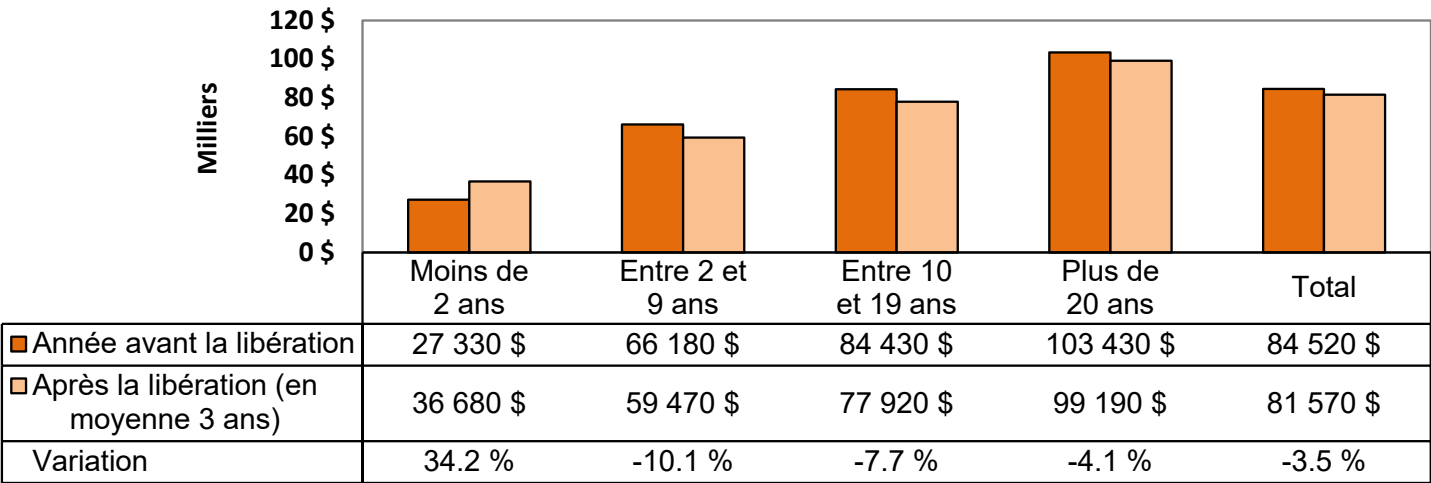
Au cours de l'année précédant la libération, les revenus augmentaient avec l'âge, passant de 31 760 dollars pour les moins de 25 ans à 111 120 dollars pour les 60 à 64 ans. Pour chaque tranche d'âge, à l'exception des moins de 25 ans, le revenu a diminué après la libération. Les personnes âgées de 60 à 64 ans, bien qu'elles aient enregistré le revenu le plus élevé après la libération, ont connu une baisse de 17 % de leur revenu, suivies par celles âgées de 55 à 59 ans, pour lesquelles on a enregistré une baisse de 13 % (figure 5).

**Figure 5 :** Évolution du revenu total en fonction de l'âge au moment de la libération



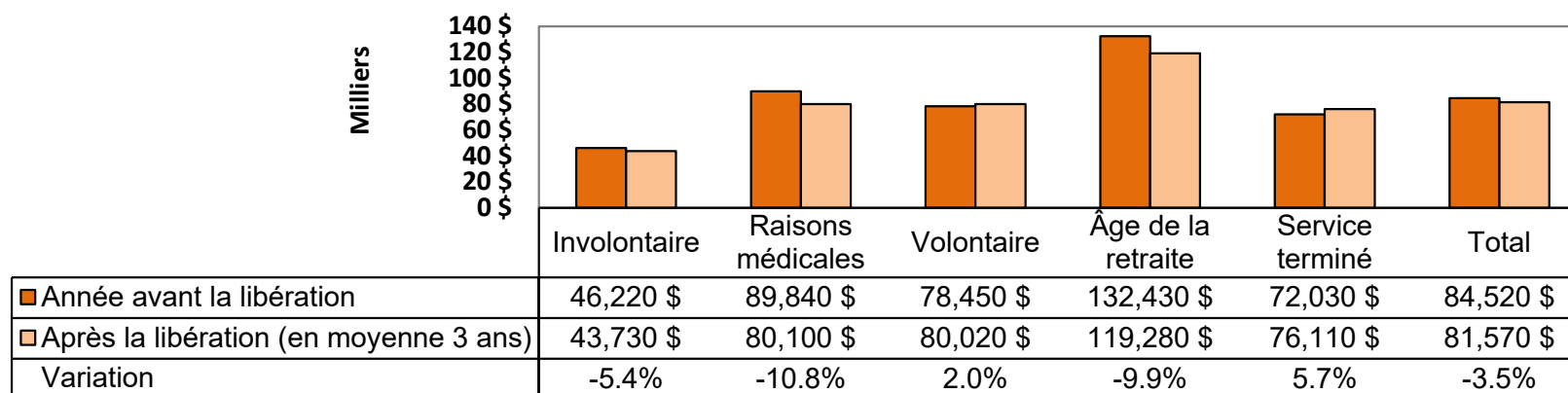
Le revenu total, tant avant qu'après la libération, augmentait de manière substantielle avec la durée du service. Les vétérans de la Force régulière ayant servi pendant 20 ans ou plus disposaient d'un revenu total avant la libération de 103 430 dollars, comparativement à 27 330 dollars pour ceux ayant cumulé moins de deux ans de service. De même, le revenu après la libération variait considérablement entre ces deux groupes, s'élevant respectivement à 99 190 dollars et à 36 680 dollars. Les membres qui ont connu les baisses de revenus les plus importantes après la fin du service sont ceux ayant servi entre 2 et 9 ans et entre 10 et 19 ans (baisses de 10 % et de 8 %, respectivement) (figure 6).

**Figure 6 :** Évolution du revenu total en fonction des années de service



Le revenu total variait considérablement selon le type de libération (voir l'annexe B). Les personnes libérées pour cause de départ à la retraite avaient un revenu avant libération de 132 430 \$. À l'autre extrémité de l'échelle, le revenu moyen avant la libération des personnes ayant quitté leur emploi de manière involontaire s'élevait à 46 220 \$. Une tendance similaire a été observée en ce qui concerne le revenu après la libération : le revenu le plus élevé, soit 119 280 dollars, concernait les personnes ayant atteint l'âge de la retraite, tandis que le revenu le plus bas, soit 43 730 dollars, concernait les personnes libérées involontairement. Ce sont les membres libérés pour raisons médicales qui ont enregistré la plus forte baisse de revenus – de 89 840 dollars à 80 100 dollars, soit 11 % (figure 7).

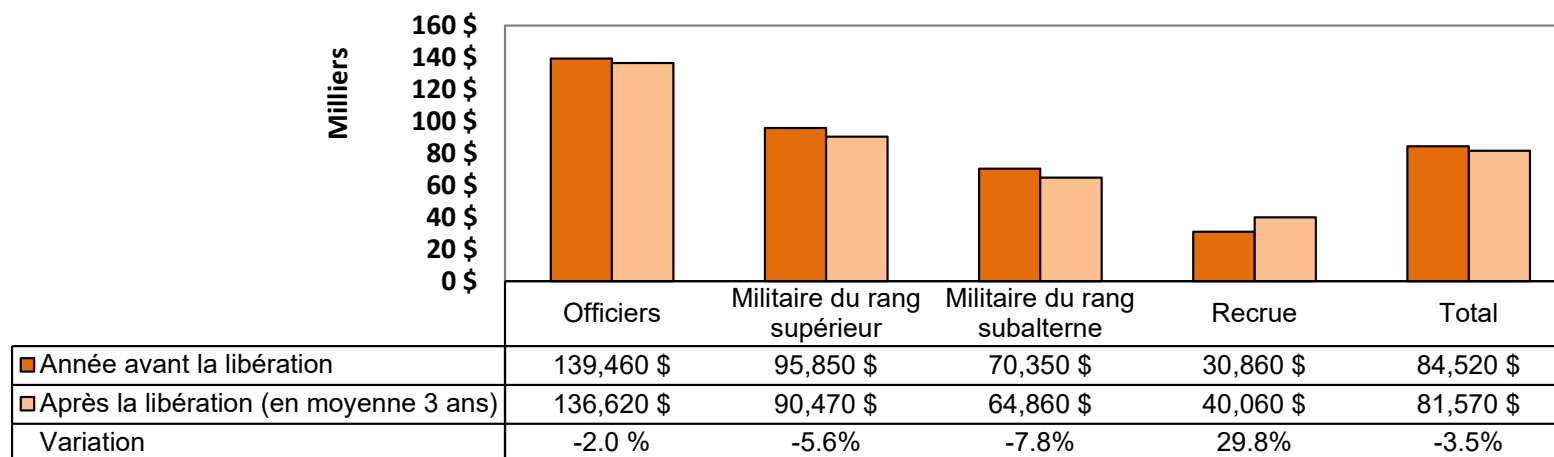
**Figure 7 : Évolution du revenu total par type de libération**



\* voir l'annexe B pour plus de détails sur ces catégories

Les officiers affichaient le revenu le plus élevé tant avant qu'après leur libération, tandis que les militaires au grade de recrue affichaient le revenu le plus faible au cours des deux périodes. Le revenu après la libération était supérieur à celui avant la libération pour les militaires au grade de recrue, et inférieur pour tous les autres grades. Les militaires au grade de recrue ont enregistré la plus forte augmentation de revenu après la libération (30 %), tandis que les militaires du rang subalternes ont connu la plus forte baisse (8 %) (figure 8).

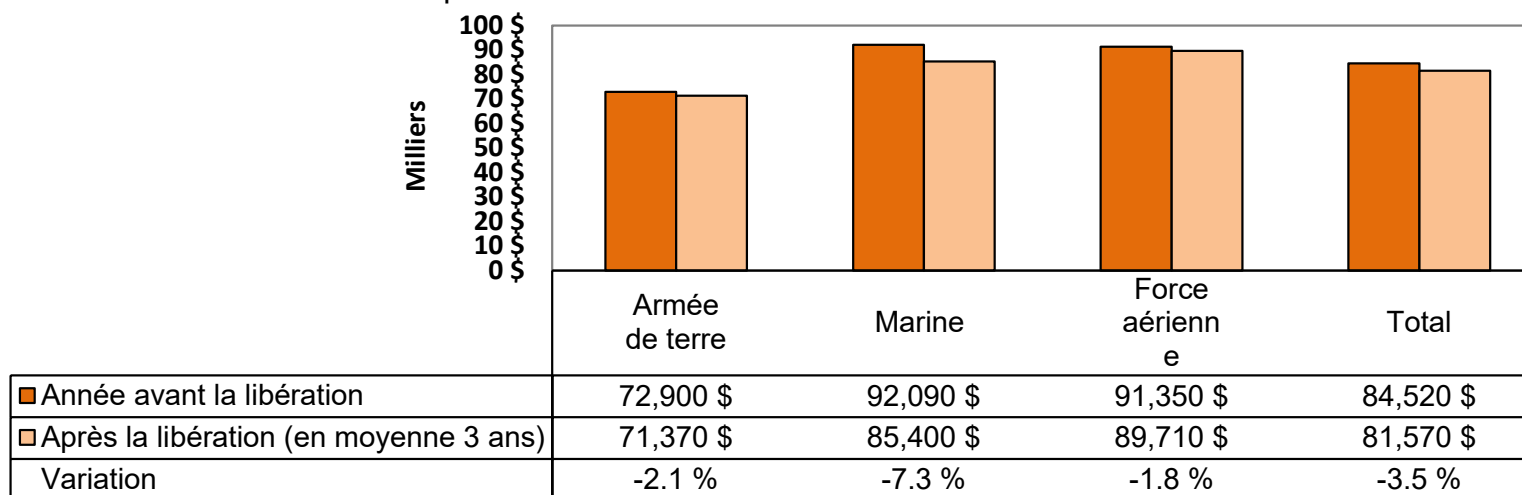
**Figure 8 : Évolution du revenu total par grade**



\*Voir l'annexe B pour plus de détails sur ces catégories

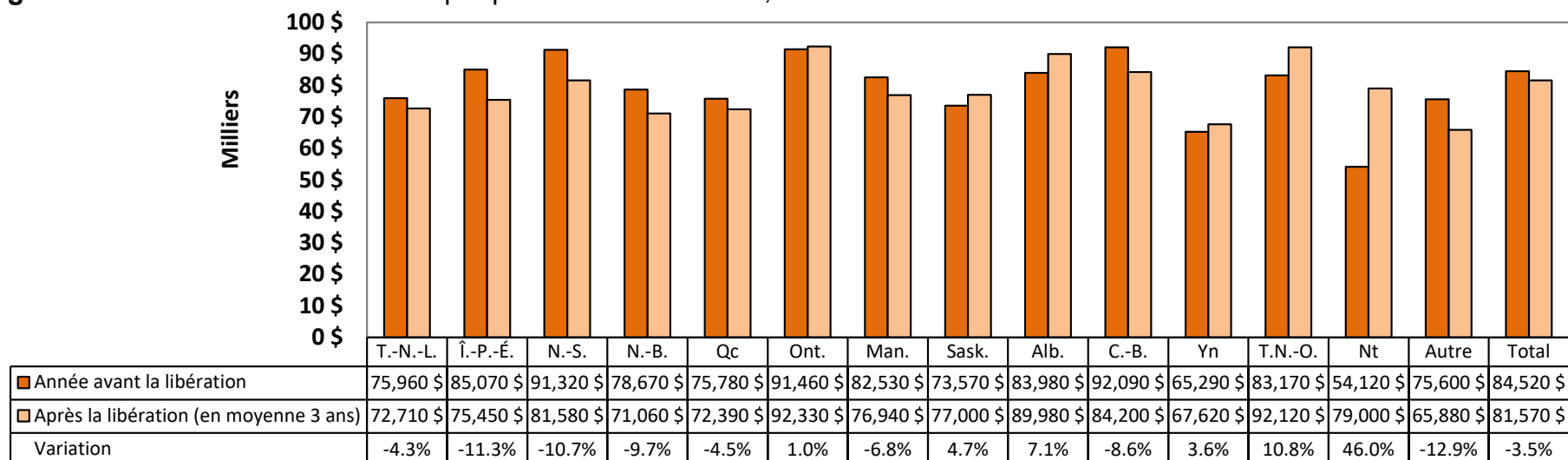
Le revenu après la libération de la cohorte variait entre 71 370 dollars pour les vétérans de l'armée de terre et 89 710 dollars pour ceux de la force aérienne. Les vétérans de la Marine affichaient le revenu le plus élevé avant leur libération. La plus forte baisse de revenu (7 %) a été observée chez les personnes libérées de la Marine (figure 9).

**Figure 9 : Évolution du revenu total par branche**



Les membres de la cohorte qui vivaient à l'extérieur du Canada affichaient le revenu le plus faible après leur libération, soit 65 880 dollars, suivis de ceux résidant au Yukon (67 620 dollars) et au Nouveau-Brunswick (71 060 dollars). Les vétérans qui vivaient en Ontario affichaient le revenu le plus élevé après leur libération, soit 92 330 \$. Les vétérans ayant connu une augmentation de leur revenu après leur libération vivaient en Ontario (hausse de 1 %), au Yukon ou en Saskatchewan (hausse de 4 à 5 %), en Alberta (7 %), dans les Territoires du Nord-Ouest (11 %) et au Nunavut (46 %). La baisse de revenu la plus importante, supérieure à la baisse moyenne globale de 4 %, a été observée chez les vétérans résidant à l'Île-du-Prince-Édouard (11 %). Des baisses importantes du revenu ont également été observées chez les personnes résidant dans les provinces de l'Atlantique, ainsi qu'en Colombie-Britannique et à l'étranger (figure 10).

**Figure 10 : Évolution du revenu total par province de résidence, 2022**

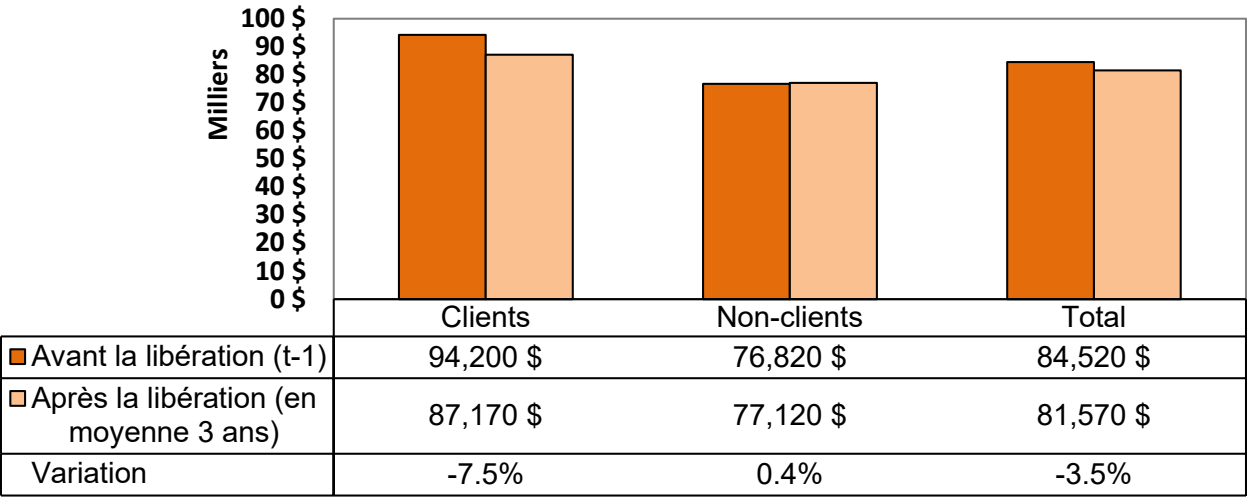


### 3.4 Clients et non-clients d’ACC

Quarante-quatre pour cent (44 %) des membres de la cohorte étaient des clients d’ACC, tandis que 56 % n’en étaient pas. Cette section compare le revenu total, les revenus d’emploi, les revenus de retraite et le faible revenu chez les clients d’ACC et les non-clients.

Le revenu total avant la libération des clients d’ACC s’élevait à 94 200 dollars, comparativement à un revenu après la libération de 87 170 dollars, ce qui représente une baisse de 8 %. Celui des non-clients n’a pratiquement pas changé, leur revenu moyen s’élevant à environ 77 000 dollars tant avant qu’après leur libération (figure 11).

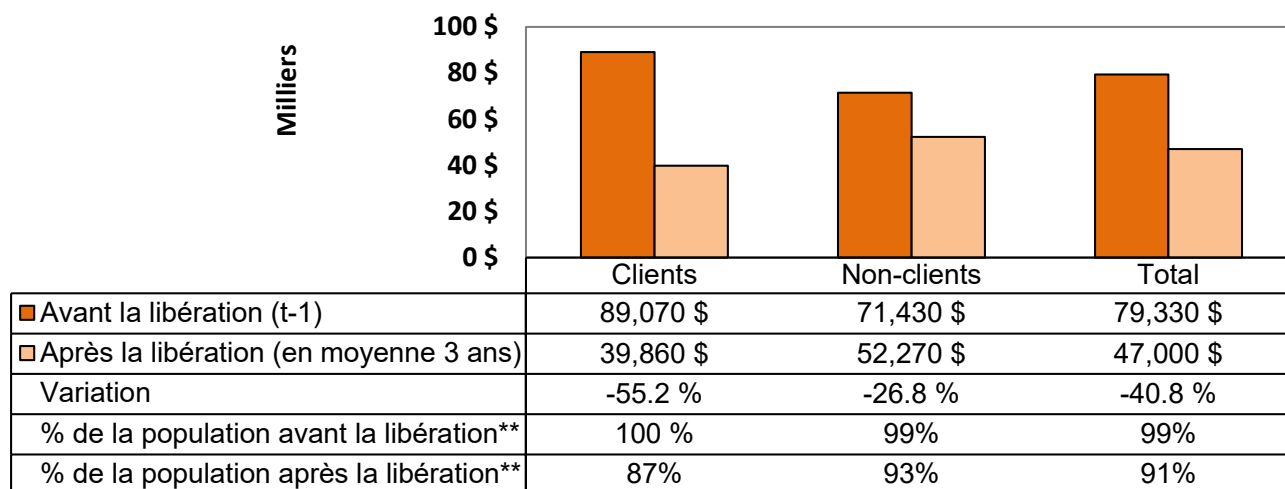
**Figure 11** : Évolution du revenu total selon le statut des clients d’ACC





Les revenus avant la libération étaient plus élevés chez les clients d'ACC (89 070 \$) que chez les non-clients (71 430 \$), tandis que les revenus après la libération des clients d'ACC (39 860 \$) étaient inférieurs à ceux des non-clients (52 270 \$). Les revenus des clients d'ACC ont diminué de 55 %, tandis que ceux des non-clients ont baissé de 27 % (figure 12).

**Figure 12 : Évolution des revenus moyens\* selon le statut de client d'ACC**

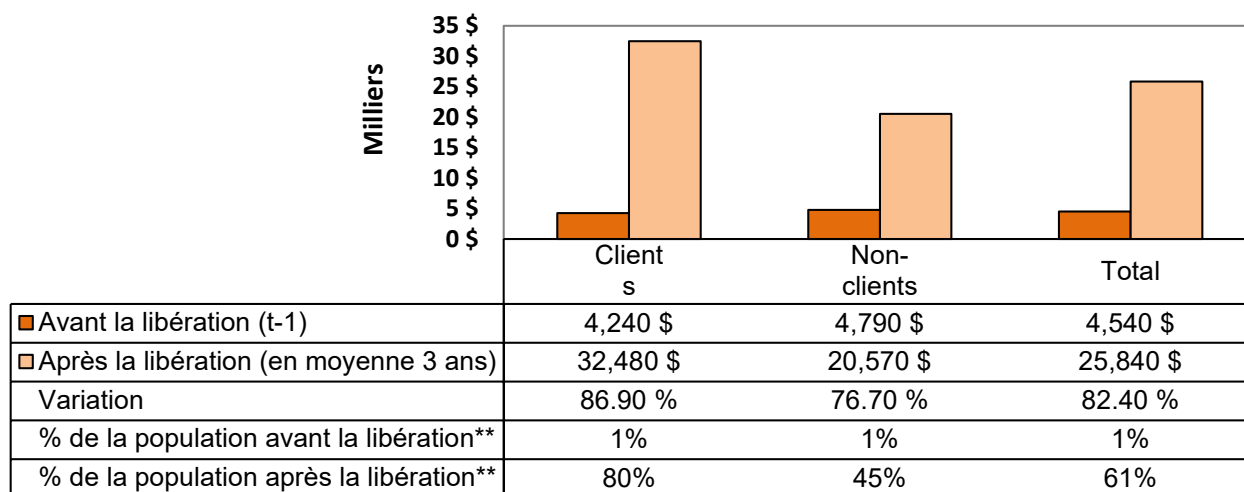


\* Parmi les personnes percevant un salaire

\*\* Pourcentage des membres de la cohorte percevant des revenus au cours de la période indiquée

Avant la libération, le revenu de retraite était faible : 4 240 \$ pour les clients d'ACC et 4 790 \$ pour les non-clients. Après la libération, le revenu de retraite a augmenté et atteint 32 480 \$ pour les clients d'ACC et 20 570 \$ pour les non-clients. Dans l'ensemble, le revenu de retraite après la libération s'élevait à 25 840 \$ (figure 13).

**Figure 13 : Évolution du revenu moyen provenant des pensions\* selon le statut des clients d'ACC**



\* Parmi les personnes percevant une pension

\*\* Pourcentage de la cohorte percevant des revenus au cours de la période indiquée

### 3.5 Évolution du revenu, du faible revenu et des clients d'ACC

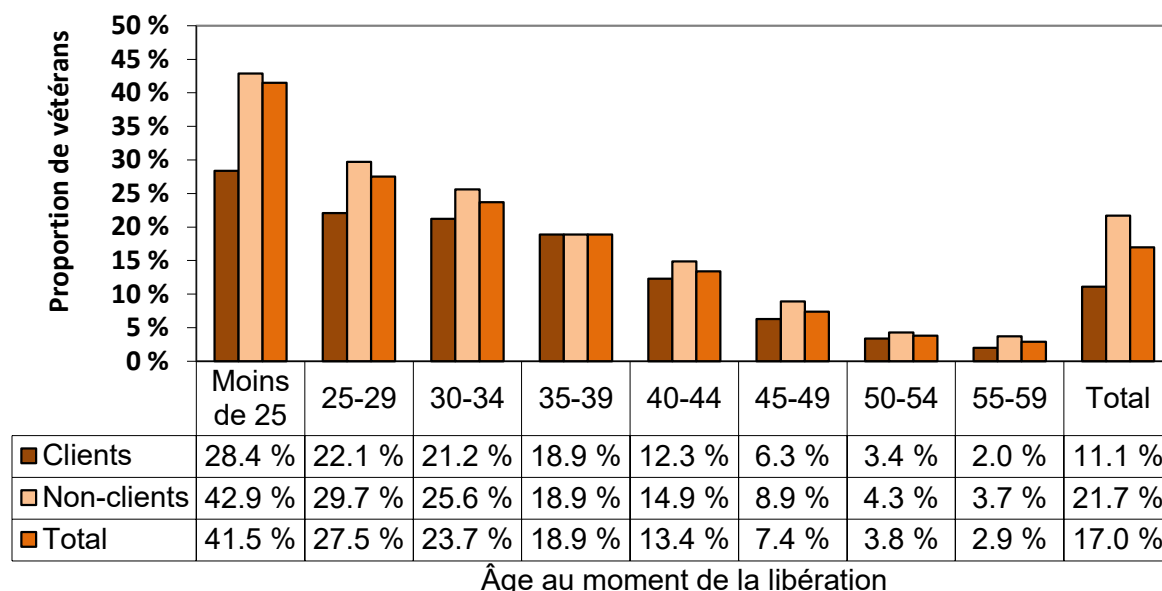
Les vétérans qui résidaient au Nunavut (42 %), qui avaient servi moins de deux ans (34 %) et qui avaient été libérés à des grades de recrue (29 %) ont enregistré les hausses de revenus les plus importantes après leur libération (tableau 3). En ce qui concerne les baisses du revenu, les personnes âgées de 60 à 64 ans (17 %), les femmes (14 %) et celles ayant été libérées pour des raisons médicales (11 %) ont connu les baisses les plus importantes, comparativement à une baisse globale de 4 %. Les femmes, qui ne représentaient que 14 % de la cohorte, étaient légèrement plus susceptibles d'être des clientes d'ACC (46 %) que l'ensemble des membres de la cohorte (44 %). Cependant, la majorité (85 %) des vétérans libérés pour des raisons médicales étaient des clients d'ACC et représentaient 27 % de la cohorte. Les vétérans âgés de 60 à 64 ans (41 %) étaient plus susceptibles que la moyenne d'être des clients des services d'ACC et représentaient 4 % de la cohorte (tableau 3).

**Tableau 3 : Évolution du revenu total par caractéristique**

|                                   | <b>Évolution entre l'année avant la libération et les trois premières années suivant la libération</b> | <b>% de clients d'ACC (n = 35 925)</b> | <b>% de membres de la cohorte (n = 81 125)</b> |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------|
| Total                             | -3,5 %                                                                                                 | 44 %                                   | 100 %                                          |
| Plus grandes augmentations        |                                                                                                        |                                        |                                                |
| Résident du Nunavut               | +46 %                                                                                                  | x                                      | x                                              |
| Service de moins de deux ans      | +34 %                                                                                                  | 5 %                                    | 5 %                                            |
| Grade de recrue                   | +30 %                                                                                                  | 7 %                                    | 14 %                                           |
| Plus grandes baisses              |                                                                                                        |                                        |                                                |
| Tranche d'âge de 60 à 64 ans      | -17 %                                                                                                  | 41 %                                   | 4 %                                            |
| Femmes                            | -14 %                                                                                                  | 46 %                                   | 14 %                                           |
| Libération pour raisons médicales | -11 %                                                                                                  | 85 %                                   | 27 %                                           |

Au total, 17 % des vétérans ont déclaré avoir touché un faible revenu au moins un an après leur libération. Les non-clients d'ACC étaient plus susceptibles que les clients de s'être trouvés dans cette situation (22 % et 11 %, respectivement). Le taux de faible revenu plus élevé chez les non-clients s'expliquait principalement par l'âge; les jeunes vétérans présentaient des taux de faible revenu plus importants (figure 14).

**Figure 14 :** Faible revenu au moins un an après la libération, par tranche d'âge et statut



Remarque : La mesure de faible revenu est calculée avant impôts.

Les vétérans qui ont quitté l'armée à l'âge de la retraite (2 %) et ceux qui étaient âgés de 55 à 59 ans (3 %) ou qui étaient officiers (6 %) au moment de leur libération ont enregistré les taux de faible revenu les plus bas au moins un an après leur libération. Les vétérans qui ont été libérés involontairement (45 %), qui ont quitté l'armée après moins de deux ans de service (44 %) ou qui ont quitté l'armée au grade de recrue (41 %), présentaient les taux de faible revenu les plus élevés. Au sein de ces trois sous-populations, moins de 20 % des membres étaient des clients d'ACC, comparativement à 44 % de la cohorte. Les personnes libérées involontairement et celles ayant servi moins de deux ans représentaient 5 % des membres de la cohorte, tandis que celles libérées au grade de recrue en représentaient 14 % (tableau 4).

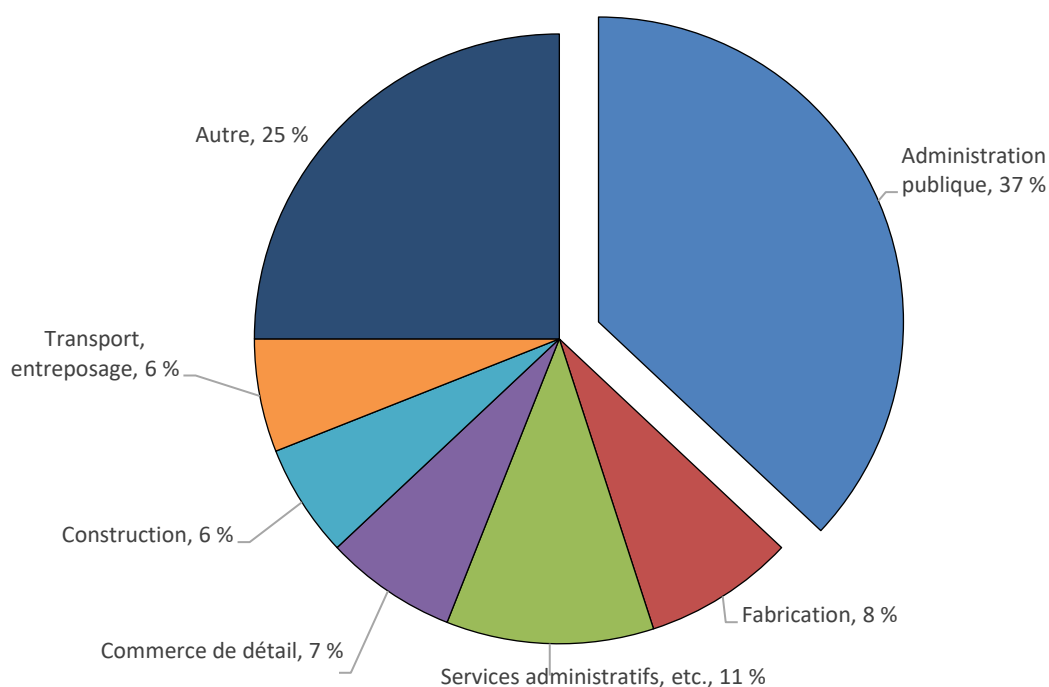
**Tableau 4 :** Faible revenu au sein de la Force régulière au moins un an après la libération, par caractéristique

|                           | Taux de faible revenu | % clients ACC (n = 35 925) | % cohorte (n = 81 125) |
|---------------------------|-----------------------|----------------------------|------------------------|
| Total                     | 17 %                  | 44 %                       | 100 %                  |
| Taux les plus bas         |                       |                            |                        |
| Âge de la retraite        | 2 %                   | 38 %                       | 9 %                    |
| Âgés de 55 à 59 ans       | 3 %                   | 50 %                       | 9 %                    |
| Officiers                 | 6 %                   | 38 %                       | 18 %                   |
| Taux les plus élevés      |                       |                            |                        |
| Libérations involontaires | 45 %                  | 18 %                       | 5 %                    |
| Service de moins de 2 ans | 44 %                  | 5 %                        | 5 %                    |
| Recrue                    | 41 %                  | 8 %                        | 14 %                   |

### 3.6 Gains du marché du travail par secteur d'activité et continuité d'emploi

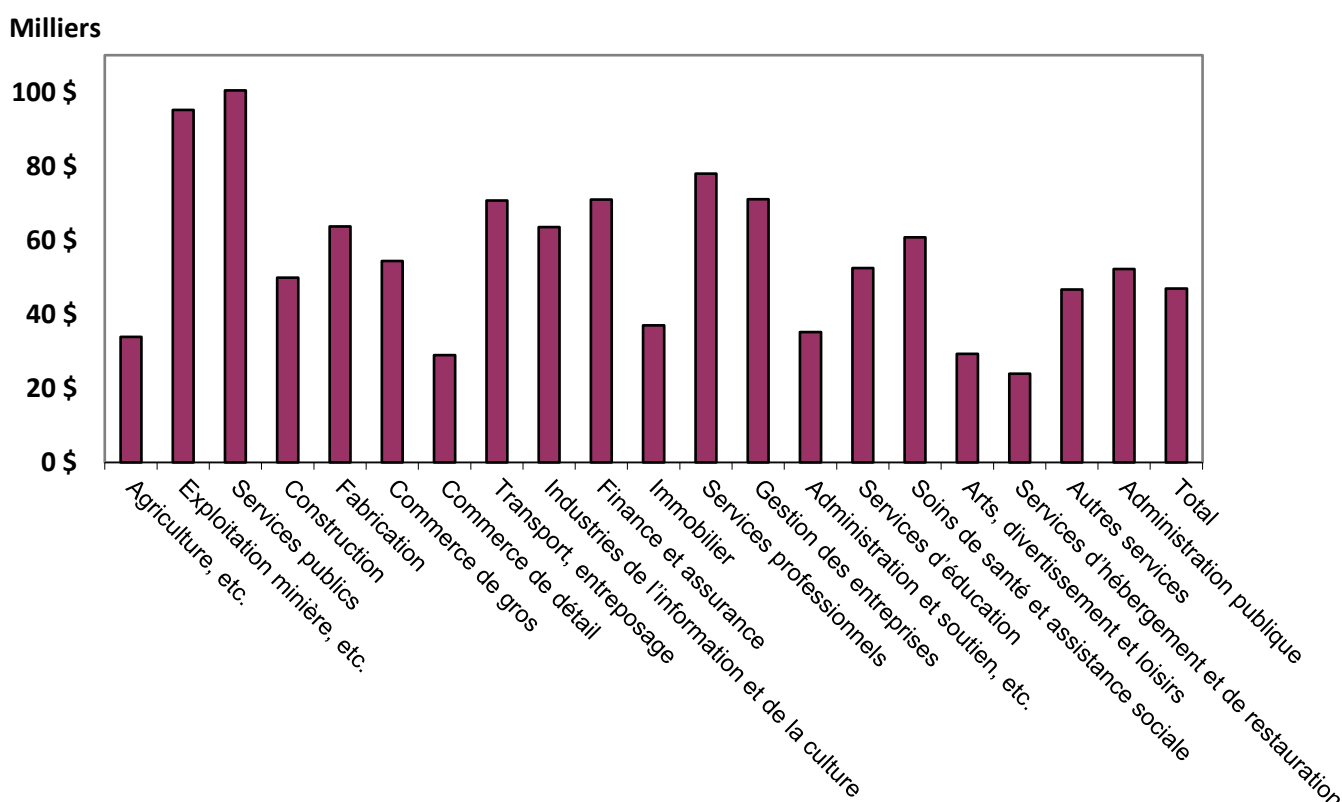
Le secteur qui employait le plus grand nombre de vétérans au cours de l'année suivant leur libération était l'administration publique (fédérale, régionale, provinciale et municipale); plus du tiers des vétérans y occupait un emploi au cours de l'année en question (figure 16). Ce secteur était suivi par les services administratifs (11 %), la fabrication (8 %), le commerce de détail (7 %), la construction (6 %) et le transport et l'entreposage (6 %). Les trois quarts des vétérans ayant un emploi travaillaient dans un de ces six secteurs. Pour plus de détails, voir l'annexe D.

**Figure 16 :** Employeurs de vétérans par secteur d'activité au cours de l'année suivant la libération



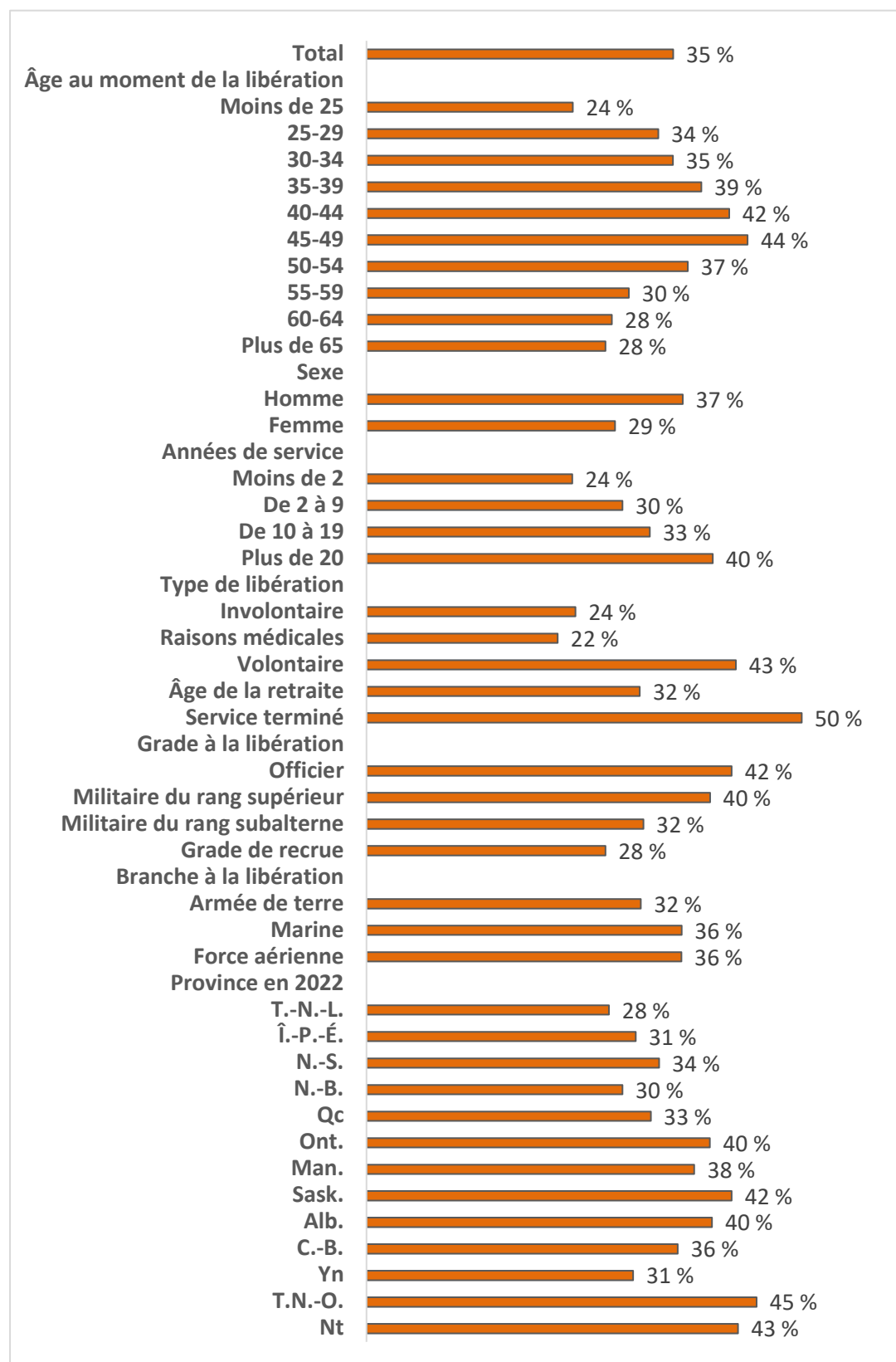
Au cours de l'année suivant la libération, les gains du marché du travail des vétérans présentaient d'importantes variations selon le secteur d'activité. Ceux des employés de l'administration publique (52 200 dollars) étaient légèrement supérieurs aux gains moyens (47 000 dollars) (figure 17). Les gains les plus élevés ont été enregistrés chez les personnes qui travaillaient dans les secteurs « Services publics », « Exploitation minière, carrières et extraction de pétrole et de gaz », et « Services professionnels », où les vétérans gagnaient plus de 78 000 dollars par an. Les plus faibles ont été enregistrés dans les secteurs « Hébergement et restauration », « Commerce de détail » et « Agriculture, sylviculture, pêche et chasse », où les vétérans touchaient moins de 34 000 dollars par an.

**Figure 17 :** Gains du marché du travail par secteur d'activité principal au cours de l'année suivant la libération



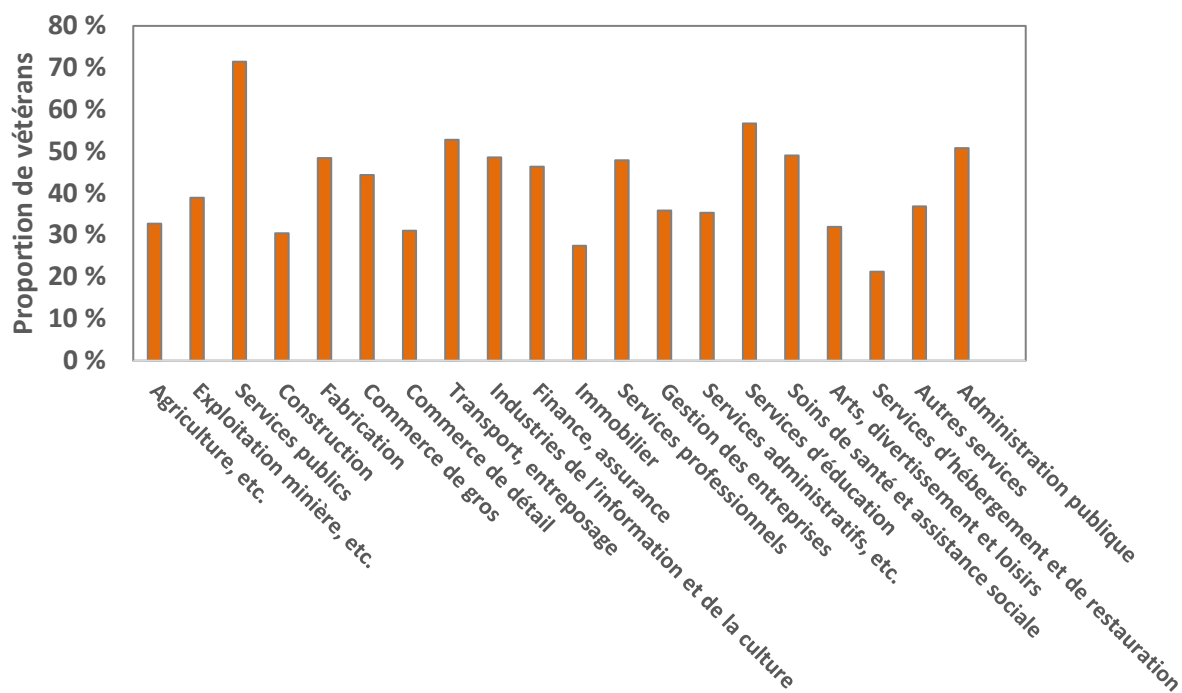
Un peu plus du tiers (35 %) des vétérans sont demeurés chez le même employeur au cours des trois premières années suivant leur libération (continuité d'emploi) (figure 18). Les vétérans libérés après avoir terminé leur service étaient les plus susceptibles de maintenir une continuité d'emploi (50 %), suivis de ceux qui vivaient dans les Territoires du Nord-Ouest (45 %) et de ceux libérés alors qu'ils étaient âgés de 45 à 49 ans (44 %). Les membres de la cohorte qui présentaient le taux de continuité de l'emploi le plus faible étaient les vétérans libérés pour des raisons médicales (22 %), suivis de ceux libérés involontairement, de ceux ayant moins de deux ans de service ou de ceux âgés de moins de 25 ans, tous à 24 %.

**Figure 18 : Vétérans ayant maintenu une continuité d'emploi, selon les caractéristiques démographiques et militaires**



Les personnes travaillant dans le secteur « Services publics » sont celles qui ont maintenu la continuité d'emploi la plus élevée (71 %) (figure 19), suivies de celles travaillant dans le secteur « Services éducatifs » (57 %). Les taux de continuité d'emploi les plus faibles ont été enregistrés dans les secteurs « Hébergement et restauration » (21 %) et « Immobilier et location » (27 %).

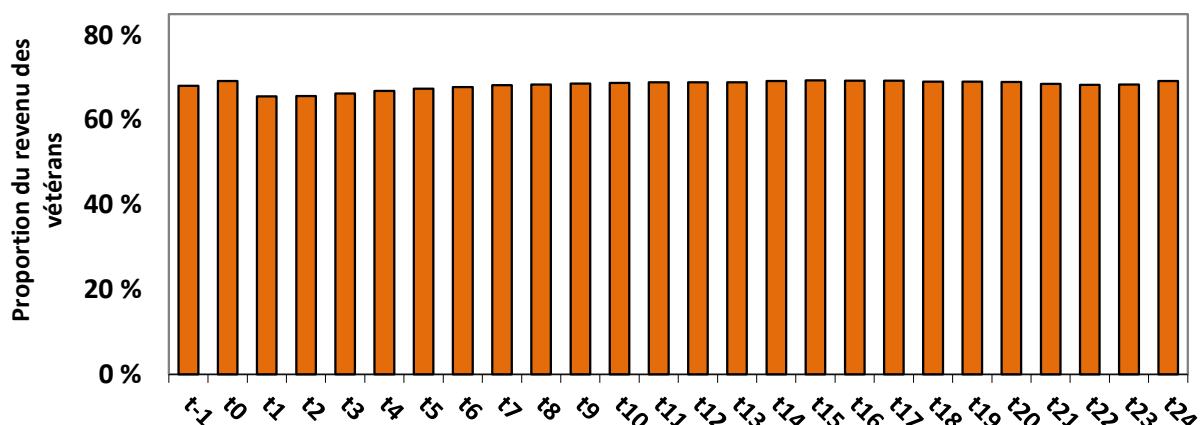
**Figure 19** : Vétérans ayant conservé leur emploi par secteur d'activité après leur libération



### 3.7 Familles

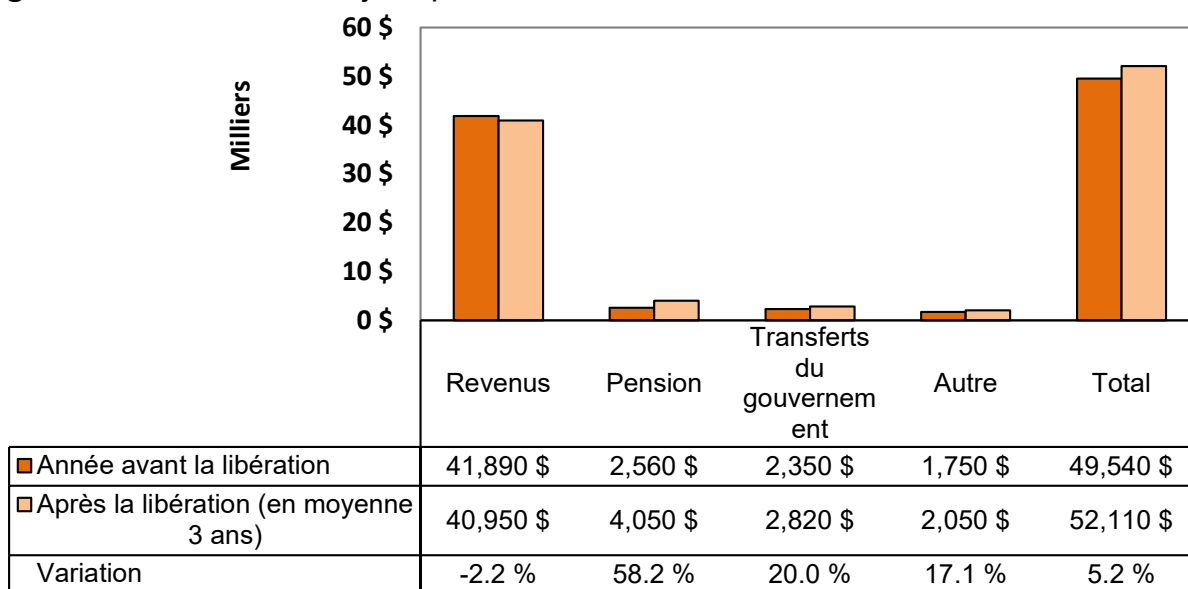
Le revenu des vétérans avant et après leur libération représentait en moyenne un peu plus des deux tiers du revenu familial total. Au cours de l'année précédant leur libération, le revenu des vétérans représentait 68 % du revenu familial. Ce pourcentage est passé à 69 % l'année de leur libération, avant de retomber à 66 % l'année suivante, puis de remonter progressivement pour atteindre 69 % au cours de la neuvième année suivant la libération (figure 20).

**Figure 20 : Part du revenu des vétérans dans le revenu familial total**



Les conjoints disposaient en moyenne d'un revenu total de 49 540 dollars au cours de l'année précédant la libération des vétérans (figure 21). Ce montant a augmenté de 5 % pour atteindre 52 110 dollars au cours des trois premières années suivant la libération. Les revenus d'emploi (salaires) représentaient la majeure partie du revenu total des conjoints, tant avant qu'après la libération, et ont diminué de 2 % après la libération. Les autres sources de revenus, bien que modestes, ont augmenté après la libération.

**Figure 21 : Revenu du conjoint par source**



De nombreux vétérans ont connu un changement de situation familiale après leur retour à la vie civile. Six pour cent (6 %) ont divorcé au cours des trois premières années suivant leur libération, et un sur dix s'est marié (tableau 6). Les taux de divorce les plus élevés concernaient les vétérans dont la libération était volontaire (31 %) et ceux ayant 20 ans de service ou plus (30 %). Ces derniers étaient suivis par les militaires du rang subalternes au moment de leur libération (28 %) et les vétérans ayant servi dans l'armée de terre (23 %). Onze pour cent (11 %) des vétérans n'avaient pas d'enfants avant leur libération, mais ont eu au moins un enfant au cours des trois premières années suivant leur libération.

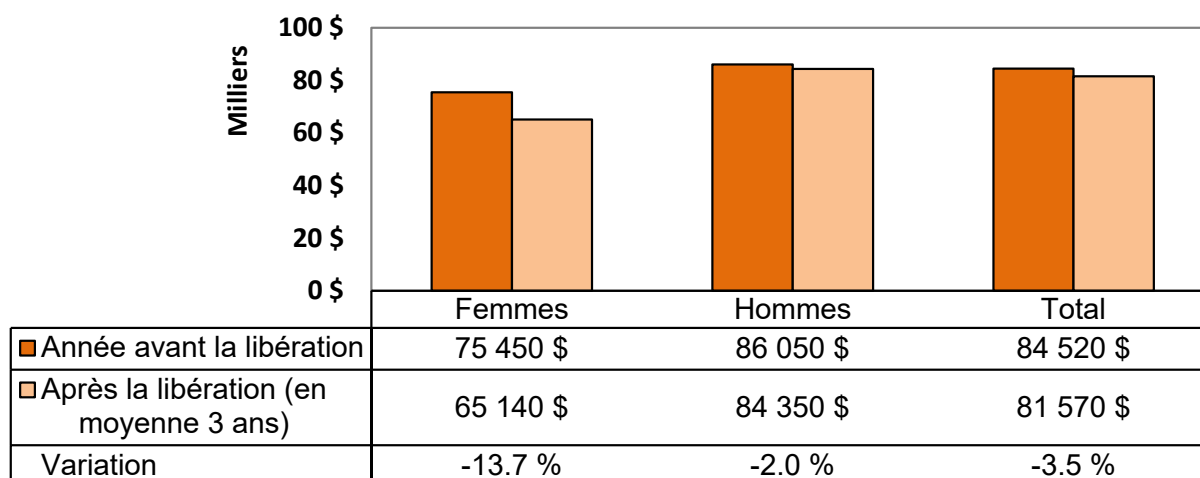


**Tableau 6 : Modification de la situation familiale avant et après la libération**

|                                  | Numéro | % de la cohorte<br>(n = 81 125) |
|----------------------------------|--------|---------------------------------|
| Divorcé (de marié à célibataire) | 4 650  | 6 %                             |
| Taux de divorce les plus élevés  |        |                                 |
| Libération volontaire            | 2 495  | 31 %                            |
| Plus de 20 ans de service        | 2 440  | 30 %                            |
| Militaire du rang subalterne     | 2 310  | 28 %                            |
| Armée de terre                   | 1 850  | 23 %                            |
| Marié (de célibataire à marié)   | 8 550  | 11 %                            |
| Enfants (de aucun à au moins un) | 8 890  | 11 %                            |

### 3.8 Vétérans et vétéranes

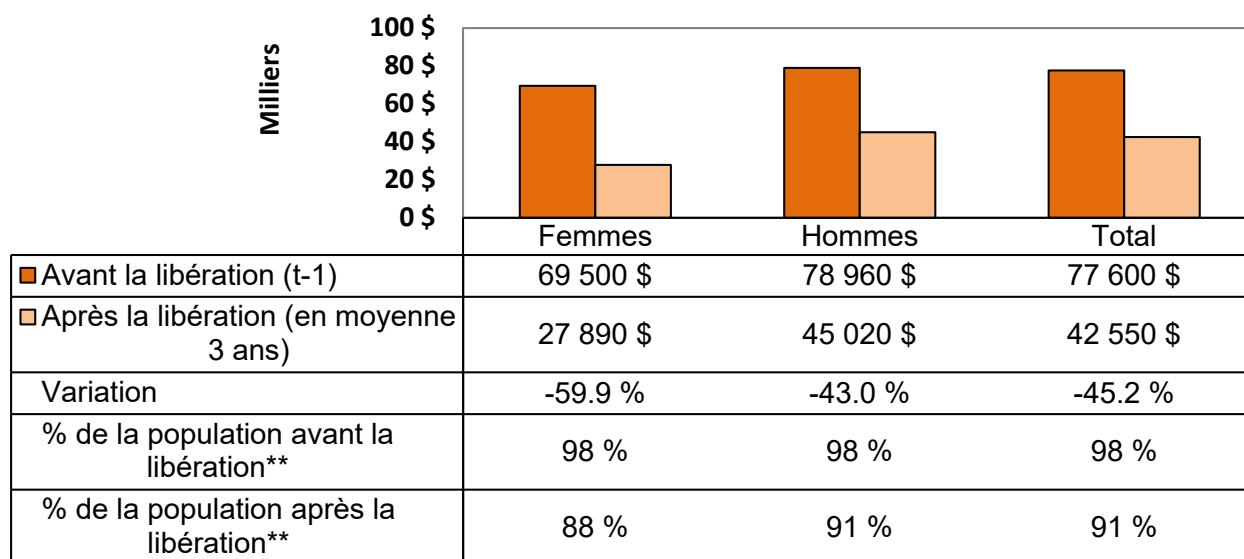
Les vétéranes avaient un revenu inférieur à celui des hommes, tant avant qu'après leur libération. En moyenne, leur revenu avant la libération s'élevait à 75 450 dollars, comparativement à 86 050 dollars pour les hommes. Cette différence s'explique, du moins en partie, par la durée moyenne du service chez les femmes, qui est plus courte. Après leur libération, les femmes ont connu une baisse du revenu total de 14 %, par rapport à une légère baisse de 2 % chez les hommes (figure 22).

**Figure 22 : Revenu total\* par sexe**

\*Le revenu total correspond au revenu avant impôts du vétéran, calculé en dollars constants de 2022.

Les vétéranes avaient des gains du marché du travail inférieurs à ceux des hommes, tant avant leur libération qu'après celle-ci. En moyenne, les gains des femmes avant la libération s'élevaient à 69 500 dollars, comparativement à 78 960 dollars pour les hommes. Après leur libération, les femmes ont connu une baisse de leurs gains du marché du travail de 60 %, par rapport à une baisse de 43 % pour les hommes (figure 23).

**Figure 23 : Gains du marché du travail moyens\* selon le sexe**

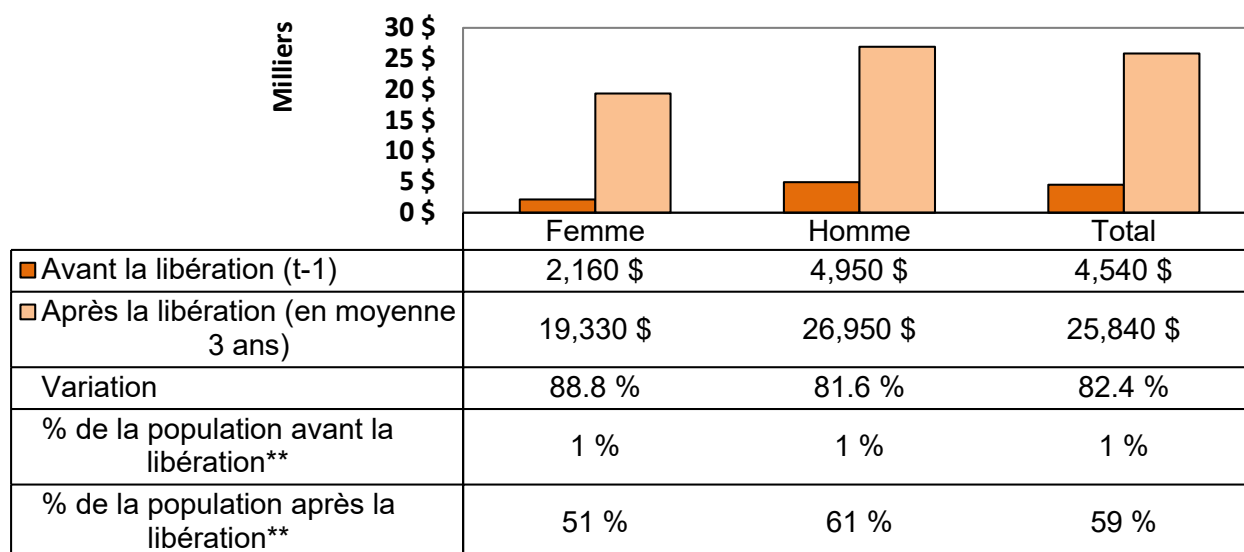


\* Parmi les personnes touchant des revenus

\*\* Pourcentage de la cohorte percevant des revenus au cours de la période indiquée

Le revenu de retraite avant la libération s'élevait à 2 160 dollars pour les femmes et à 4 950 dollars pour les hommes. Le revenu de retraite après la libération a augmenté et atteint 19 330 dollars pour les femmes et 26 950 dollars pour les hommes. Dans l'ensemble, le revenu de retraite moyen après la libération s'élevait à 25 840 dollars (figure 24).

**Figure 24 : Revenu de retraite moyen par sexe**

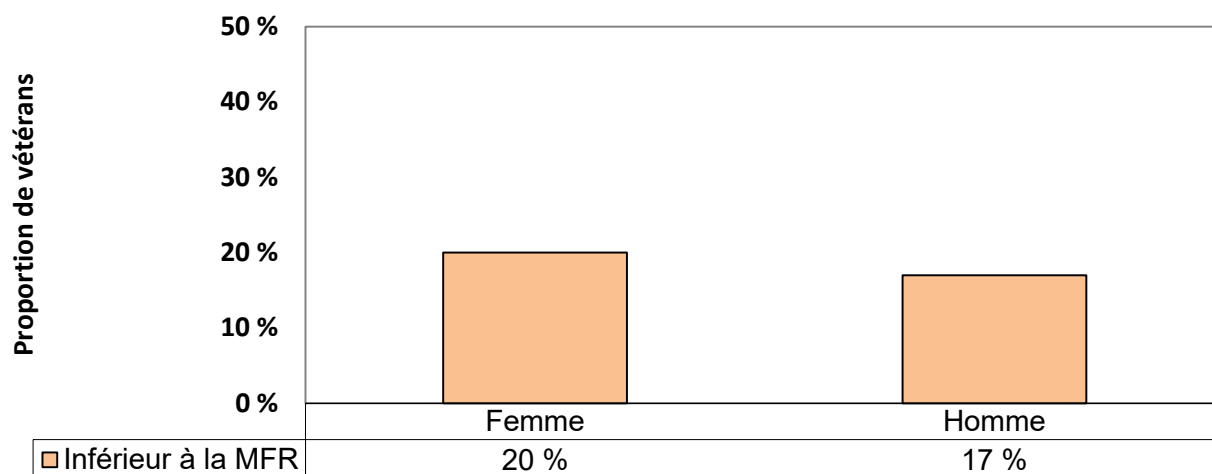


\* Parmi les personnes percevant une pension

\*\* Pourcentage de la cohorte percevant des revenus au cours de la période indiquée

Les vétéranes étaient plus nombreuses que les vétérans à afficher de faibles revenus au moins un an après la libération (20 % comparativement à 17 %, respectivement) (figure 25).

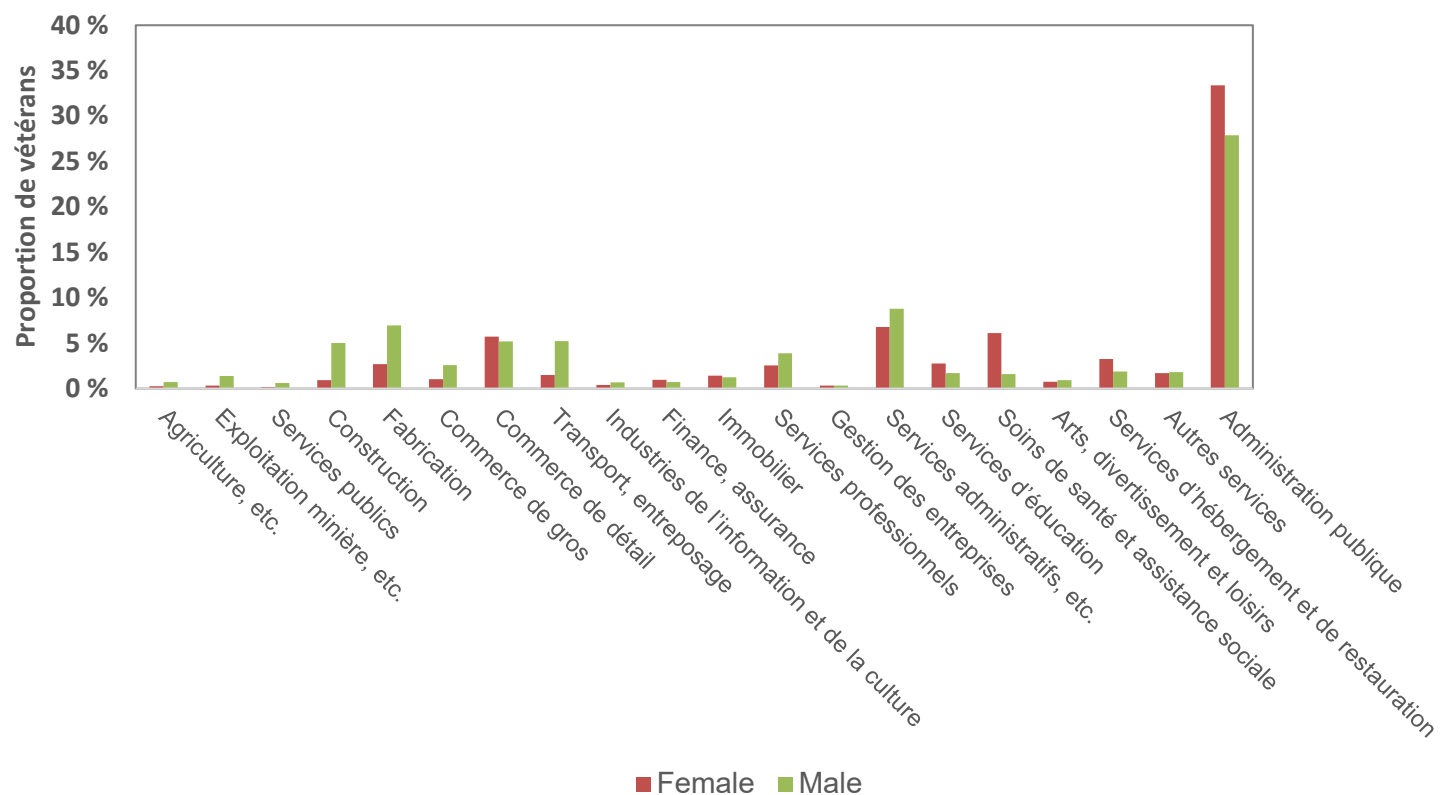
**Figure 25 : Faible revenu\* par sexe**



\* La mesure de faible revenu est calculée avant impôts.

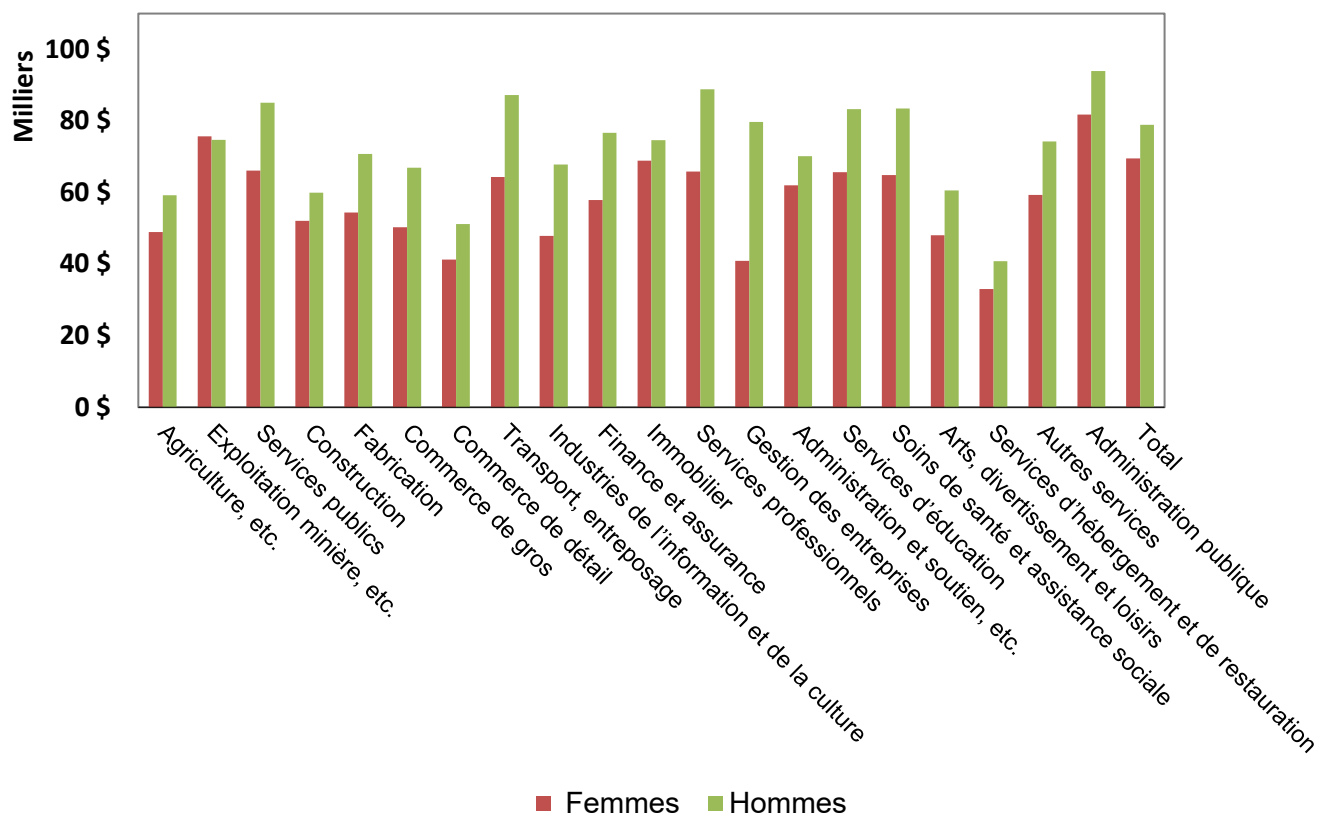
Le secteur qui employait le plus grand nombre de vétérans, indépendamment du sexe, était « Administration publique » (fédérale, provinciale, municipale et régionale) – le tiers des vétéranes et le quart des vétérans y travaillaient (figure 26). Chez les femmes, ce secteur était suivi par « Services administratifs, etc. » (7 %), « Soins de santé et aide sociale » et « Commerce de détail » (tous deux à 6 %). Chez les hommes, après le secteur « Administration publique », les secteurs les plus courants étaient « Services administratifs, etc. » (9 %) et « Fabrication » (7 %). Les femmes étaient beaucoup plus susceptibles de travailler dans le secteur « Soins de santé et aide sociale » que les hommes, qui, eux, étaient plus susceptibles de travailler dans les secteurs « Fabrication » et « Construction ».

**Figure 26 : Secteur d'activité principal dans l'année suivant la libération, par sexe**



Les vétéranes gagnaient 88 % du salaire de leurs homologues masculins (figure 27). Elles gagnaient légèrement plus dans le secteur « Exploitation minière, etc. », mais moins dans tous les autres secteurs. La différence la plus marquée concernait le secteur « Gestion d'entreprises », où les femmes gagnaient environ la moitié du salaire des hommes. Tant pour les femmes que pour les hommes, les salaires les plus élevés étaient ceux des personnes travaillant dans le secteur « Administration publique ». Le secteur offrant les deuxièmes salaires les plus élevés pour les femmes était le secteur « Exploitation minière », suivi des secteurs « Immobilier » et « Services éducatifs ». Le secteur offrant les deuxièmes salaires les plus élevés pour les hommes était le secteur « Services professionnels », suivi des secteurs « Transport/entreposage » et « Services publics ». Tant pour les femmes que pour les hommes, les revenus étaient les plus faibles dans le secteur « Hébergement et restauration » (moins de 40 000 dollars par an).

**Figure 27** : Gains du marché du travail moyens\* par secteur d'activité au cours de l'année suivant la libération



\* Parmi ceux touchant des gains du marché du travail

## Références

MacLean MB, Van Til L, Thompson JM, Sweet J, Poirier A, Sudom K, Pedlar DJ. Postmilitary adjustment to civilian life: potential risks and protective factors. *Phys Ther.* Août 2014; 94(8) : 1186-95. DOI : 10.2522/ptj.20120107. Epub, 13 janvier 2013. PMID : 23766397. <https://doi.org/10.2522/ptj.20120107>

Agence de la santé publique du Canada (2011), Quels sont les déterminants de la santé?, 11 octobre 2011. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-population/est-determine-sante.html>

## Annexe A : Couplage des dossiers

Cette étude a nécessité la mise en place de couplages longitudinaux, couvrant la période allant des années précédant la libération à celles suivant la libération. La première étape de la constitution du fichier longitudinal consistait à définir la population cible de vétérans à inclure dans l'étude. La population cible était constituée de l'ensemble des dossiers du Fichier du statut de vétéran militaire (FSMV) couplés au Fichier de familles T1 (FFT1) pour l'année de la libération. Le taux global de couplage était de 91,9 %. Le fichier longitudinal a ensuite été créé en ajoutant un à un les dossiers du FFT1 de 2022 contenant des renseignements sur le revenu pour l'année précédant la libération, ainsi que pour toutes les années disponibles suivant la libération. Le FSMV contenait 102 096 dossiers de vétérans libérés de la Force régulière de 1998 à 2019 (tableau 1). À Statistique Canada, les dossiers ne relevant pas du champ d'application ont été supprimés en raison du décès des personnes concernées au cours de la période d'observation du panel.

**Tableau 1 : Taux de couplage totaux du MDN-ACC et Fichiers de familles T1 2022**

|                 | Nombre de vétérans |                                       | Taux de couplage |
|-----------------|--------------------|---------------------------------------|------------------|
|                 | FSMV               | FSMV-FFT1<br>(Année de libération t0) |                  |
| Force régulière | 102 096            | 93 859                                | 91,9 %           |

Les taux de couplage sont restés stables pour la période à l'étude, soit de 1998 à 2019.

**Tableau 2 : Taux de couplage par année de libération (panel)**

| Panel | Force régulière |
|-------|-----------------|
| 1998  | 91,9 %          |
| 1999  | 92,4 %          |
| 2000  | 91,3 %          |
| 2001  | 94,6 %          |
| 2002  | 92,6 %          |
| 2003  | 91,6 %          |
| 2004  | 92,3 %          |
| 2005  | 92,8 %          |
| 2006  | 92,7 %          |
| 2007  | 92,7 %          |
| 2008  | 92,4 %          |
| 2009  | 91,6 %          |
| 2010  | 91,0 %          |
| 2011  | 91,3 %          |
| 2012  | 91,3 %          |
| 2013  | 90,7 %          |
| 2014  | 91,9 %          |
| 2015  | 91,5 %          |
| 2016  | 92,1 %          |
| 2017  | 91,8 %          |
| 2018  | 92,5 %          |
| 2019  | 91,3 %          |

## Annexe B : Définitions des variables de service

### Types de libération<sup>4</sup> :

- Volontaire
  - 4a volontaire, pension immédiate
  - 4b volontaire, période déterminée de service
  - 4c volontaire, autres motifs
  - 5a âge de la libération
  - 5c service terminé
- Raisons médicales
  - 3a invalide et inapte à remplir ses fonctions
  - 3b invalide et inapte à remplir les fonctions de son groupe professionnel militaire ou de son emploi
- Involontaire
  - 1a condamné à la destitution
  - 1b inconduite relative au service militaire
  - 1c absence illégale
  - 1d déclaration frauduleuse au moment de l'enrôlement
  - 2a conduite non satisfaisante
  - 2b rendement non satisfaisant
  - 5b service terminé, réduction des effectifs
  - 5d ne peut être employé avantageusement
  - 5e enrôlement irrégulier
  - 5f inapte à continuer son service militaire

### Grades<sup>5</sup> :

- Officiers
  - Marine : d'enseigne de vaisseau de 1<sup>re</sup> classe à amiral
  - Armée/Armée de l'air : de lieutenant à général
- Militaire du rang le plus haut gradé
  - Marine : de maître de 2<sup>e</sup> classe à premier maître de 1<sup>re</sup> classe
  - Armée/Armée de l'air : de sergent à adjudant-chef
- Militaire du rang subalterne
  - Marine : de matelot de 3<sup>e</sup> classe à matelot-chef
  - Armée/Armée de l'air : de soldat/recrue (formé ou confirmé) à caporal-chef
- Recrue
  - Marine : matelot de 3<sup>e</sup> classe/recrue, aspirant de marine ou enseigne de vaisseau de 2<sup>e</sup> classe
  - Armée/Armée de l'air : soldat/recrue, élève-officier ou second lieutenant

---

<sup>4</sup> Définitions disponibles à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/ombudsman-defense-nationale-forces/information-educative/militaires-fac/carriere/liberation-transition-civil/foire-aux-questions.html>

<sup>5</sup> Source : <https://www.canada.ca/fr/services/defense/fac/systeme-identite-militaire/insignes-grade-fonction.html>



## **Annexe C : Définitions des données sur le revenu**

1. Le **revenu total** correspond à la somme de toutes les sources de revenu imposable avant impôt déclarées à l'Agence du revenu du Canada, comme indiqué sur cette page.

### **2. Revenus ou revenus d'emploi**

- Les traitements et salaires comprennent les revenus figurant sur les formulaires T4, ainsi que d'autres revenus d'emploi tels que les pourboires, les indemnités de formation, les indemnités compensatoires pour perte de salaire (p. ex. l'allocation pour perte de revenus et diminution de la capacité de gain d'ACC) et les régimes d'avantages sociaux (p. ex. l'assurance invalidité de longue durée du Régime d'assurance-revenu militaire pour les vétérans libérés pour des raisons médicales).
- Revenu net provenant d'un travail indépendant (activité commerciale, profession libérale, commissions, agriculture, pêche)
- Revenu exonéré au titre d'une activité indépendante et revenu exempté pour les Indiens
- Les gains du marché du travail constituent un sous-ensemble des revenus issus à la fois du formulaire T4 (revenus nets d'une activité indépendante) et de l'activité indépendante, qui exclut les autres revenus d'emploi.

### **3. Pensions**

- Revenus d'autres pensions et pensions de retraite\*
- Pensions étrangères converties en fonds canadiens
- Excluent des revenus provenant de régimes enregistrés d'épargne-retraite des particuliers âgés de 65 ans et plus
- Excluent la pension de la Sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec (transferts gouvernementaux)
- Non imposables et non inclus au dossier fiscal : allocation aux anciens combattants, pension d'invalidité et indemnité d'invalidité versées aux vétérans et à leurs personnes à charge

### **4. Transferts gouvernementaux**

- Pension de la Sécurité de la vieillesse
- Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec
- Assurance-emploi
- Non imposables, mais inclus au dossier fiscal : suppléments fédéraux nets, crédits d'impôt, aide sociale, indemnités d'accident du travail, allocations fédérales pour enfants, allocations familiales, crédit d'impôt pour revenu d'emploi, crédit d'impôt pour la condition physique des enfants, crédit d'impôt pour les fournitures scolaires des enseignants admissibles

### **5. Investissements**

- Dividendes, intérêts et autres revenus de placements (hors gains en capital)
- Revenu d'une société en commandite
- Revenu net locatif

## **6. Autres revenus** (ou autres revenus privés)

- Revenu provenant de régimes enregistrés d'épargne-retraite pour les contribuables âgés de 65 ans et plus
- Pension alimentaire ou indemnités de séparation
- Pourboires, honoraires d'administrateur, emploi à l'étranger
- Régime enregistré d'épargne-étude, bourses d'études, subventions de recherche, subventions aux artistes, subventions de projet, fonds pour les sportifs amateurs
- Allocations de retraite
- Prestations de décès versées par les services d'emploi
- Revenus des régimes enregistrés d'épargne-invalidité
- Allocations de formation
- Paiements de rente (p. ex. supplément de revenu garanti)

Source : Statistique Canada, Dictionnaire des données administratives longitudinales, 2004, n° de catalogue 12-585-XIE

\*Pension immédiate des FAC après 20 ans de service OU après 25 ans si l'enrôlement a eu lieu en 2007 ou par la suite OU après 10 ans en cas de libération pour raisons médicales.

## Annexe D : Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

| Code  | Secteur                                                                       |
|-------|-------------------------------------------------------------------------------|
| 11    | Agriculture, foresterie, pêche et chasse                                      |
| 21    | Mines, carrières et extraction de pétrole et de gaz                           |
| 22    | Services publics                                                              |
| 23    | Construction                                                                  |
| 31-33 | Fabrication                                                                   |
| 41    | Commerce de gros                                                              |
| 44-45 | Commerce de détail                                                            |
| 48-49 | Transport et entreposage                                                      |
| 51    | Industries de l'information et de la culture                                  |
| 52    | Finance et assurance                                                          |
| 53    | Immobilier et location                                                        |
| 54    | Services professionnels, scientifiques et techniques                          |
| 55    | Gestion des entreprises                                                       |
| 56    | Services de soutien administratif, de gestion des déchets et d'assainissement |
| 61    | Services d'éducation                                                          |
| 62    | Soins de santé et assistance sociale                                          |
| 71    | Arts, divertissement et loisirs                                               |
| 72    | Services d'hébergement et de restauration                                     |
| 81    | Autres services (sauf administration publique)                                |
| 91    | Administration publique                                                       |

Source : <https://www23.statcan.gc.ca/imdb/cgi-bin/change.cgi>

## Annexe E : Mesure de faible revenu

La mesure de faible revenu est un indicateur relatif de faible revenu au Canada qui compare le revenu des familles à un seuil fixé en fonction de la distribution des revenus pour des familles de même taille. Les seuils de la mesure de faible revenu correspondent à la moitié du revenu familial médian ajusté et sont adaptés à la taille (y compris les familles d'une seule personne) et à la composition de chaque famille. En 2022, la mesure de faible revenu avant impôt pour une famille de quatre personnes s'élevait à 54 690 \$ (tableau 1). Cela signifie qu'une famille de quatre personnes dont le revenu avant impôts était inférieur à 54 690 dollars serait considérée comme une famille à faible revenu.

**Tableau 1 : Mesure de faible revenu avant impôt, par taille de la famille, 2022**

| <b>Taille de la famille de recensement</b> | <b>Revenu avant impôt</b> |
|--------------------------------------------|---------------------------|
| 1 personne                                 | 27 345 \$                 |
| 2 personnes                                | 38 672 \$                 |
| 3 personnes                                | 47 363 \$                 |
| 4 personnes                                | 54 690 \$                 |
| 5 personnes                                | 61 145 \$                 |
| 6 personnes                                | 66 981 \$                 |
| 7 personnes                                | 72 348 \$                 |

Source : Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, Tableau spécial des données du Fichier de familles T1.